

**CONSEIL MUNICIPAL du mardi 2 juin 2009**  
**ORDRE DU JOUR**

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (C.G.C.T. articles 2122-22 et 2122-23)
2. TRAVAUX DE BATIMENTS : restaurant-garderie du Centre (terrasse) / demande de subvention
3. TRAVAUX DE BATIMENTS : aménagement de l'entresol du « Zénith » / maîtrise d'ouvrage déléguée
4. TRAVAUX DE BATIMENTS : façades du parking de la Chaudanne / avenant en moins-value (lot n° 1)
5. TRAVAUX DE VOIRIE : carrefour giratoire du Rondeau (sous traitant du lot n° 2) / avenant de transfert de dénomination sociale
6. TRAVAUX DE VOIRIE : signalisations routière, de police, directionnelle et temporaire / signature des marchés
7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN : terrain multisports chemin colonel Rollet / signatures des marchés et demande de subventions
8. ENVIRONNEMENT : chaufferie du service Parcs & Jardins / signature des marchés et demande de subventions
9. ASSURANCES : dossier du centre aéré « Gai Taillis » / restitution de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance suite à liquidation judiciaire (lot n° 8)
10. DOMAINE PUBLIC : redevance due au titre des ouvrages de transports et de distribution de gaz
11. RENOVATION URBAINE : aménagement des espaces publics / signature des marchés et demande de subventions
12. FONCIER : centre hospitalier spécialisé de Bassens / autorisation d'occupation de locaux aux anciens thermes nationaux
13. GROUPEMENTS DE COMMANDES : entre la Ville et la C.A.L.B. pour la téléphonie et pour la dératisation
14. PROJET URBAIN INTÉGRÉ : demande de subventions au titre du FEDER
15. RESSOURCES HUMAINES : jury d'examens au conservatoire / indemnisation des vacances
16. RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois permanents
17. RESSOURCES HUMAINES : Gratification aux stagiaires
18. DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE : rapport d'activités 2008
19. EXPLOITATION DES JEUX DE HASARD : nouveau casino –casino grand cercle – extension des machines à sous – rapports annuels 2008
20. FINANCES : compte administratif 2008 (budget ville – budget eau – budget parkings)
21. FINANCES : approbation du compte de gestion 2008
22. FINANCES : garantie d'emprunt OPAC Savoie / extension résidence « Les Grillons »
23. FINANCES : attribution de subventions aux associations
24. FINANCES : diverses mesures comptables

\*\*\*\*\*

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 2 JUIN 2009**

**L'AN DEUX MILLE NEUF LE DEUX JUIN  
A DIX-HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 28 puis 29 puis 28
Votants	: 28 (votes 1 à 7) puis 29 (votes 8 à 19) puis 28 (votes 20 à 24)

**CONVOCATION** du 25 mai 2009

**ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther ROSSILLON (jusqu'à 21 h 05, vote 19 inclus), Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, Géraldine REBUT (à partir de 18 h 55 avant vote 8), Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA, Thibaut GUIGUE.

**ETAIENT EXCUSES**

Georges DAVIET, Esther ROSSILLON (à partir de 21 h 05 ayant donné procuration pour la fin de séance à Nicolas VAIRYO), Claudie FRAYSSE ayant donné procuration pour la séance à Carole DELROISE, Pierre-Antoine MISSUD ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD, Sophie ABENIS ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI, François GRUFFAZ ayant donné procuration pour la séance à Sylvie COCHET, Hervé BOILEAU ayant donné procuration pour la séance à Christian SERRA.

**ABSENT**

Géraldine REBUT (jusqu'à 18 h 55)

**SECRETARE** : Thibaut GUIGUE

## **I. OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (C.G.C.T. articles 2122-22 et 2122-23)**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation, depuis la dernière séance :

- ⇒ **Décision du 24.03.2009** : convention avec la Paroisse des douze apôtres en Pays d'Aix au Presbytère Notre Dame
- ⇒ **Décision du 27.03.2009** : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Cœurs de France, 169 avenue du Petit Port
- ⇒ **Décision du 6 avril 2009** : avenant 1 à la convention de crédit du 22 décembre 2003 portant modification du taux d'un prêt contracté auprès du Crédit Agricole Indosuez
- ⇒ **Décision du 6.04.2009** : avenant 2 au contrat de bail professionnel conclu en 2007 au profit de Monsieur THOLLIEZ
- ⇒ **Décision du 6.04.2009** : convention de servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au profit de la copropriété « le Clos du Roy »
- ⇒ **Décision du 10.04.2009** : convention relative à la mise à disposition des stations d'enregistrements des demandes de titres d'identité et de voyage
- ⇒ **Décision du 14.04.2009** : bail de location avec les meublés Burtin pour logement des auxiliaires de Police pendant période estivale
- ⇒ **Décision du 23.04.2009** : autorisation d'occupation temporaire du Kiosque N°4 au profit de l'OT pour la billetterie,
- ⇒ **Décision du 23.04.2009** : autorisation d'occupation temporaire du Kiosque N°2 au profit de la société de transport Francony pour sa billetterie
- ⇒ **Décision du 24.04.2009** : bail de location au profit de Monsieur Yves ALONSO concernant le Mini Golf pour la saison 2009
- ⇒ **Décision du 28.04.2009** : autorisation d'occupation temporaire du Kiosque N° 1 au profit de la société de transports Ailleurs et Transavoie pour sa billetterie

### **Décision**

Le conseil municipal prend acte de la communication faite.

\*\*\*\*\*

## **2. TRAVAUX DE BATIMENTS**

### **Restaurant-garderie du Centre (terrasse) – Demande de subvention**

M. Jean Jacques MOLLIE, rapporteur fait l'exposé suivant :

L'état général très dégradé de la terrasse accessible du restaurant-garderie de l'école du Centre, situé 1 boulevard de Paris, nécessite une réfection globale du revêtement d'étanchéité. La surface concernée est de 170 m2.

Le projet envisagé comprend :

- la dépose de l'étanchéité dégradée
- la mise en place d'un complexe d'étanchéité bicouche élastomère
- le traitement des relevés
- la pose de dalles souples
- la réalisation d'une surface en sol souple pour l'aire des jeux d'enfants
- l'installation de jeux d'enfants.

Le coût de cette opération, inscrite dans le plan de relance délibéré lors de notre séance du 30 mars 2009, est estimé à 130 000 € TC.

Suite aux avis favorables des commissions des travaux et finances des 5 et 18 Mai 2009, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de ce projet
- de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général
- d'autoriser le lancement des travaux avant l'obtention de cette subvention

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le principe de ce projet
- sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Général
- autorise le lancement des travaux avant l'obtention de cette subvention.

POUR : 28  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

### **3. TRAVAUX DE BATIMENTS**

#### **Aménagement de l'entresol du « Zénith » - Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Georges BUISSON, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains (CCAS) envisage l'aménagement des locaux qu'il occupe à l'entresol de l'immeuble Le Zénith, 6, rue des Prés-Riants à Aix-les-Bains, suite à l'installation du Service Jeunesse.

La réalisation et le suivi de ces travaux seront effectués par la commune d'Aix-les-Bains qui sera le maître d'ouvrage délégué de cette opération, et donc le mandataire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée doit donc être passée pour la réalisation de ces travaux, dont l'enveloppe prévisionnelle est comprise entre 55 000 € TTC et 60 000 € TTC.

La mission confiée à la ville par le centre communal d'action sociale (CCAS) est la suivante :

- Maîtrise d'œuvre de l'opération,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,
- Actions en justice.

Cette mission sera assurée gratuitement par la ville.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le centre communal d'action sociale (CCAS) pour les locaux de l'entresol du Zénith, convention par laquelle la ville sera mandataire du CCAS
- de donner pouvoir au Maire pour signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le centre communal d'action sociale (CCAS) pour les locaux de l'entresol du Zénith, convention par laquelle la ville sera mandataire du CCAS
- donne pouvoir au Maire pour signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

POUR : 28

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **4. TRAVAUX DE BATIMENTS**

### **Façades du parking de la Chaudanne – Avenant en moins-value (lot N°1)**

Myriam AUVAGE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le conseil municipal, lors de sa séance du 19 Novembre 2007 a approuvé la passation des marchés de travaux pour la rénovation des façades du Parking de la Chaudanne.

Parmi les marchés attribués, le lot n°1 « gros œuvre » a été conclu avec la Société COROLA – 2485 Route de Tremblay -73290 La Motte Servolex, pour un montant de 117 935,50€ HT.

La réalisation d'un constat d'huissier, initialement rémunéré dans ce lot, n'a pas été nécessaire. Par conséquent, une moins value de 1000 € HT est à prendre en considération.

Cette moins value de 0.85% ramène le montant du lot n°1 à : 116 935,50 €HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant en moins value avec l'entreprise COROLA.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,
- autorise le maire à signer l'avenant en moins value avec l'entreprise COROLA

POUR : 28

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **5. TRAVAUX DE VOIRIE**

### **Carrefour giratoire du Rondeau (sous traitant du lot N°2) – Avenant de transfert de dénomination sociale**

Sylvie COCHET, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2008 a approuvé la passation des marchés de travaux pour la création d'un carrefour giratoire – Avenue du Grand Port.

Parmi les marchés attribués, le lot n°2 a été conclu avec la Société FORCLUM – Rhône Isère Réseaux – Rue Jacques Tati – 69517 VAULX EN VELIN.

Cette dernière sous-traite la partie : signalisation lumineuse tricolore à la Société EL-SI – Za du Rondeau – 3 Impasse du Docteur Pascal – 38130 ECHIROLLES.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il y a eu une fusion – absorption de la Société EL-SI au profit de la Société AXIMUM – Réseaux et Gestion du Trafic – Za du Rondeau – 3 Impasse du Docteur Pascal – 38130 ECHIROLLES.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant de transfert de dénomination sociale et tous documents s'y afférant.

### **Décision**

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité des votants :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,

- autorise le maire à signer l'avenant de transfert de dénomination sociale et tous documents s'y afférant.

POUR : 27  
CONTRE : /  
ABSTENTION : 1

\*\*\*\*\*

## **6. TRAVAUX DE VOIRIE**

### **Signalisation routière de police, directionnelle et temporaire – Signature des marchés**

Michel MAURY, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de panneaux de signalisation de police et directionnelle, de panneaux de signalisation temporaire et accessoires de sécurité, ainsi que de panneaux et plaques de rues nécessaires à la signalisation sur l'ensemble de son territoire.

Le rythme et l'étendue des besoins tout au long de l'année ne pouvant être entièrement définis et arrêtés par le marché, il vous est proposé de signer un marché à bons de commandes pour une durée de 1 (un) an reconductible 3 (trois) fois, procédure la mieux adaptée pour réaliser dans des délais très courts ce type de prestations.

La prestation ne pourra pas excéder un montant de 300 000 € HT par an, montant estimé en tenant compte des éventuels dégradations et accidents, du programme de renouvellement de la signalisation et des travaux d'investissement routiers qui entraînent la refonte de cette signalisation.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres, et conformément aux avis favorables des commissions des travaux et des finances des 5 et 18 Mai 2009.

### **Décision**

Fathia BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA (ayant pouvoir d'Hervé BOILEAU) et Thibaut GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité des votants :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres et conformément aux avis favorables des commissions des travaux et des finances des 5 et 18 mai 2009.

POUR : 22  
CONTRE : 6  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN**

### **Terrain multisports chemin du Colonel Rollet – Signature des marchés et demande de subventions**

Pascal PELLER, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le terrain multisports situé à l'angle du chemin Colonel Rollet et du boulevard Franklin Roosevelt a été réalisé par la Ville d'Aix-les-Bains en 2002, sous la maîtrise d'œuvre de la Direction Générale des Services Techniques Municipaux.

A la demande des riverains, et afin de sécuriser cet espace, un projet de rénovation consiste à :

- mettre en place une barrière côté Ouest
- surélever la clôture côté Sud.

La mise en place d'une pelouse synthétique est également envisagée de façon à apporter un confort d'utilisation aux joueurs.

Il vous est en conséquence proposé de :

- solliciter le Conseil Régional, le Conseil Général et autres partenaires potentiels afin d'obtenir les aides financières maximum
- solliciter les partenaires pour obtenir une dérogation de démarrer les travaux avant l'obtention des subventions, afin de permettre l'usage de cet équipement dès l'été 2009
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite le Conseil Régional, le Conseil Général et autres partenaires potentiels afin d'obtenir les aides financières maximum
- sollicite les partenaires pour obtenir une dérogation de démarrer les travaux avant l'obtention des subventions, afin de permettre l'usage de cet équipement dès l'été 2009
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

POUR : 28

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **8. ENVIRONNEMENT**

### **Chaufferie du service Parcs et Jardins – Signature des marchés et demande de subventions**

Monique VIOLLET, rapporteur fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de la rénovation de la chaufferie du service des Parcs et Jardins, une étude thermique a été réalisée et montre l'opportunité de remplacer les chaudières actuelles vétustes par deux chaudières, une au bois et une au gaz.

En effet, la production de mètres cubes apparents plaquettes (MAP) provenant de l'élagage des arbres effectué par le Service des Parcs et

Jardins, représente 800 MAP et couvrirait plus de la moitié des besoins actuels en chauffage des serres et bâtiments des jardins.

Le montant de l'opération est estimée à 300 000 € TC dont 240 000 € ont été inscrits au plan de relance délibéré le 30 Mars dernier.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés et tous documents relatifs à ce dossier
- de solliciter les subventions auprès des organismes concernés : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et autres partenaires financiers éventuels
- d'autoriser le lancement de ces travaux avant l'obtention de ces subventions.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ autorise le Maire à signer les marchés et tous documents relatifs à ce dossier
- ⇒ sollicite les subventions auprès des organismes concernés : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et autres partenaires financiers éventuels
- ⇒ autorise le lancement de ces travaux avant l'obtention de ces subventions.

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **9. ASSURANCES**

### **Dossier du Centre aéré « Gai Taillis » - Restitution de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance suite à liquidation judiciaire (lot N°8)**

Nicolas VAIRYO, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 Novembre 2006 a approuvé la passation des marchés de travaux pour l'opération de restructuration et d'extension du Centre de loisirs du Gai Taillis, situé sur le territoire de la Commune de Mouxy. Parmi les marchés attribués, le lot n°8 « chauffage – plomberie – sanitaires - VMC » a été conclu avec l'entreprise FERRARIS – 11 Avenue Général Cartier – 73160 COGNIN, pour un montant de 123 070.94€ HT.

Le 5 juin 2007, alors que les travaux de rénovation et d'agrandissement étaient sur le point de s'achever, un incendie d'origine volontaire s'est déclaré, détruisant partiellement le Centre dont certaines parties de l'existant et une partie des travaux neufs.

Comme les travaux n'étaient pas réceptionnés pour certaines entreprises, ce sont leurs contrats d'assurance qui ont indemnisé les dommages. La Société FERRARIS étant assurée, une indemnité de 55 679.14€ lui a été versée le 5 Juin 2008 pour qu'elle reconstruise à l'identique la partie endommagée correspondante à son lot.

Les travaux de reconstruction n'ont toujours pas débuté car certaines entreprises n'ont pas encore été indemnisées et le planning de travaux est difficile à mettre au point.

Le 9 Mars 2009, le Tribunal de Commerce de Chambéry a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise FERRARIS.

En conséquence, la Ville d'Aix les Bains, maître d'ouvrage, se voit dans l'obligation de résilier le marché avec la Société FERRARIS en application de l'article 47.3 du Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux (CCAG Travaux) du 21 Janvier 1976. Cette résiliation entraînera la demande auprès du liquidateur, M. Jean Claude CLANET, de la restitution de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance pour la reconstruction

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à notifier la résiliation du marché à l'entreprise FERRARIS
- de demander au liquidateur la restitution de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance pour la reconstruction.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à notifier la résiliation du marché à l'entreprise FERRARIS
- demande au liquidateur la restitution de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance pour la reconstruction.

POUR : 29  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **10. DOMAINE PUBLIC**

### **Redevance due au titre des ouvrages de transport et de distribution de gaz**

Jean Claude CAGNON, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 Avril 1958.

Le décret 2007-606 du 25 Avril 2007 a porté modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, et par

les canalisations particulières, en prenant en compte le linéaire des canalisations gaz sur le domaine public communal.

Il est donc proposé au conseil municipal :

1. de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté par GAZ RESEAUX DISTRIBUTION FRANCE (GrDF) au 31 décembre de l'année précédente ;
2. que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application, à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée, et du rapport de l'index ingénierie de l'année précédente (N-1) publié au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours (année N), sur l'index ingénierie du même mois de l'année N-2.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70 323.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

1. fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum, en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté par GAZ RESEAUX DISTRIBUTION FRANCE (GrDF) au 31 décembre de l'année précédente
2. que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application, à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée, et du rapport de l'index ingénierie de l'année précédente (N-1) publié au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours (année N), sur l'index ingénierie du même mois de l'année N-2.

POUR : 29  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **11. RENOVATION URBAINE**

### **Aménagement des espaces publics – Signature des marchés et demande de subventions**

Sylvie COCHET, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la construction de l'ilôt A constitue la première opération sur le secteur Sierroz-Franklin.

L'Office Public d'Aménagement et Construction de la Savoie (OPAC) réalise actuellement les « Jardins d'Eden (80 logements) et la ville d'Aix-les-Bains a confié la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics contigus à la Direction Générale des Services Techniques Municipaux.

Il s'agit de :

- la création de la rue Abbé Pierre
- la création en partie de la rue Lazare Ponticelli (contre-allée)
- la requalification d'une partie du chemin des Moellerons
- la création du carrefour à feux au débouché de la rue des Moellerons sur le boulevard Franklin Roosevelt (RD 1201)

Ces opérations sont inscrites dans le plan de financement du Projet de Rénovation Urbaine à hauteur de 1 990 000 € TC.

La Direction Générale des Services Techniques a étudié et estimé la dépense totale des travaux à 2 040 000 € T.C. L'inscription au budget de la ville pour 2009 est de 1 745 000 € TC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer :

- les marchés de travaux comprenant une tranche ferme, ainsi qu'une tranche conditionnelle pour les travaux pouvant être différés sur 2010,
- les éventuelles conventions nécessaires avec les divers concessionnaires, et tout document relatif à cette opération.
- et à confirmer les demandes des différentes subventions de la part des partenaires financiers, délibérées lors du conseil municipal du 24 Juillet 2008.

### **Décision**

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité des votants, autorise le Maire à signer :

- les marchés de travaux comprenant une tranche ferme, ainsi qu'une tranche conditionnelle pour les travaux pouvant être différés sur 2010,
- les éventuelles conventions nécessaires avec les divers concessionnaires, et tout document relatif à cette opération.
- et confirme les demandes des différentes subventions de la part des partenaires financiers, délibérées lors du conseil municipal du 24 Juillet 2008.

POUR : 28  
CONTRE : /  
ABSTENTION : 1

\*\*\*\*\*

## **12. FONCIER**

### **Centre Hospitalier spécialisé de Bassens – Autorisation d'occupation de locaux aux anciens Thermes Nationaux**

Alain YVROUD, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le CHS de Bassens a sollicité la ville en vue d'implanter un espace de consultation et de soins en pédopsychiatrie dans les locaux disponibles au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment l'Atrium sur une surface de 629 m<sup>2</sup>.

Cette implantation permettra le regroupement du CMP/CATTP d'Aix les Bains et de l'Hôpital de jour de la Motte-Servolex, en vue d'offrir à la population d'Aix les Bains et du territoire, un service de soins en santé mentale adapté aux besoins des enfants et des adolescents du bassin d'Aix les Bains et de l'Avant-pays-Savoyard.

L'arrêté préfectoral mettant à disposition de la ville l'Aile Sud des Anciens Thermes, autorise en effet la ville à accorder ce type d'autorisation.

Il vous est donc proposé d'accepter la mise à disposition d'une partie du 4<sup>ème</sup> étage Sud des Anciens Thermes au profit du CHS de Bassens (plan annexé) et aux conditions suivantes :

- Le CHS se chargera de tous les travaux d'aménagement nécessaires à son activité. Ces travaux sont estimés à 712.240 € hors frais d'ingénierie.
- Le montant de la redevance versée à la commune est de 1.000 € mensuel indexée annuellement sur l'indice de revalorisation des loyers (IRL) avec prise en charge intégrale par le CHS des charges du bâtiment au millième des espaces occupés.
- Compte tenu du montant des travaux, consentis par le CHS, la durée de la convention en cours d'élaboration est fixée à 40 ans.

La commune n'étant toutefois pas propriétaire des espaces concernés, une clause sera prévue à la convention remboursant le CHS de la part non amorti de ses travaux au cas où l'Etat décidait de reprendre les locaux.

### **Décision**

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA (ayant pouvoir d'Hervé BOILEAU) et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité des votants, décide d'autoriser la signature par le maire d'une convention de mise à disposition d'une partie du 4<sup>ème</sup> étage Sud des Anciens Thermes au profit du CHS de Bassens aux conditions suivantes :

- Le CHS se chargera de tous les travaux d'aménagement nécessaires à son activité. Ces travaux sont estimés à 712.240 € hors frais d'ingénierie.
- Le montant de la redevance versée à la commune est de 1.000 € mensuel indexée annuellement sur l'indice de revalorisation des loyers (IRL) avec prise en charge intégrale par le CHS des charges du bâtiment au millième des espaces occupés.
- Compte tenu du montant des travaux consentis par le CHS, la durée de la convention en cours d'élaboration, est fixée à 40 ans.

La commune n'étant toutefois pas propriétaire des espaces concernés, une clause sera prévue à la convention remboursant le CHS de la part non amorti de ses travaux, au cas où l'Etat décidait de reprendre les locaux.

POUR : 23  
CONTRE : /  
ABSTENTION : 6

\*\*\*\*\*

## **13. GROUPEMENT\$ DE COMMANDE\$**

### **a. Entre la Ville, la CALB et le CCA\$ pour la téléphonie**

Jean Pierre ANTIGNAC, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération du lac du Bourget (CALB), le CCAS d'AIX LES BAINS (CCAS) et la Ville d'AIX LES BAINS (Ville) ont en commun le projet de mise en concurrence des opérateurs de télécommunication pour la fourniture de produits et de services de télécommunications permettant de répondre à leurs besoins en matière de communications et d'équipements entre ses différents sites et le réseau public.

Dans ce contexte, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CALB, le CCAS et la Ville en application des articles 7 et 8 du Code des Marchés Publics permettant à des collectivités de coordonner la passation de leurs marchés en constituant un groupement de commandes dont les modalités sont définies par une convention constitutive signée par les représentants des pouvoirs adjudicateurs. L'objectif de cette opération vise à optimiser les coûts.

Pour la Ville, l'étendue des besoins est établie sur une base de 90 000 € HT conforme au réalisé 2008. Il correspond à l'usage actuel de 110 lignes fixes, 108 lignes mobiles et 2 liaisons louées.

Il vous est donc proposé :

- D'émettre un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer :
  - la convention constitutive du groupement de commandes
  - les marchés issus de la consultation dans l'enveloppe mentionnée ci-dessus
  - et tous documents s'y rapportant.
- De procéder à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la C.A.O. du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la C.A.O. de la Ville :  
Membre Titulaire : Corinne CASANOVA  
Membre Suppléant : Michel MAURY

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur
- autorise le Maire ou son représentant, à signer :
  - la convention constitutive du groupement de commandes
  - les marchés issus de la consultation dans l'enveloppe mentionnée ci-dessus
  - et tous documents s'y rapportant
- procède à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la C.A.O. du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la C.A.O. de la Ville :  
Membre Titulaire : Corinne CASANOVA  
Membre Suppléant : Michel MAURY

POUR : 29  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

### **13. GROUPEMENT\$ DE COMMANDE\$**

#### **b. Entre la Ville et la CALB pour la dératisation**

Jean Pierre ANTIGNAC, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Chaque année, des opérations de dératisation sont pratiquées sur les réseaux d'eaux usées gérés par la C.A.L.B. et d'eaux pluviales gérés par la Ville d'Aix les Bains.

En vue de faciliter l'organisation de cette prestation, il est proposé d'établir un groupement de commande entre la CALB et la Ville pour la prestation suivante :

« Opérations de dératisations des ouvrages d'eaux usées, stations d'épuration, digues, enrochements et ports de la CALB ainsi que des ouvrages d'eaux pluviales de la ville d'Aix les Bains. »

Ce marché à bon de commande annuel reconductible trois fois fera l'objet de deux engagements séparés avec la CALB désignée comme coordonnateur.

Montant minimum annuel CALB : 6 000 €HT  
Montant maximum annuel CALB : 20 000 €HT

Montant minimum annuel Ville d'Aix : 3 000 €HT  
Montant maximum annuel Ville d'Aix : 10 000 €HT

En application des articles 7 et 8 du Code des Marchés Publics, les modalités sont définies par une convention constitutive signée par les représentants des pouvoirs adjudicateurs. L'objectif de cette opération vise à optimiser les coûts.

Il vous est donc proposé :

- d'émettre un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la CALB étant coordonnateur ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer :
  - la convention constitutive du groupement de commandes
  - les marchés issus de la consultation dans l'enveloppe mentionnée ci-dessus
  - et tous documents s'y rapportant.
- de procéder à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la CAO du groupement, ces représentants seront élus parmi les membres de la CAO de la Ville :  
Membre titulaire : Corinne CASANOVA  
Membre suppléant : Michel MAURY

## Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la CALB étant coordonnateur ;
- autorise le maire ou son représentant à signer :
  - la convention constitutive du groupement de commandes
  - les marchés issus de la consultation dans l'enveloppe mentionnée ci-dessus
  - et tous documents s'y rapportant.
- procède à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la CAO du groupement, ces représentants seront élus parmi les membres de la CAO de la Ville :  
Membre titulaire : Corinne CASANOVA  
Membre suppléant : Michel MAURY

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

### 14. PROJET URBAIN INTEGRE

#### Demande de subventions au titre du FEDER

Michel FRUGIER, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de la démarche engagée au service du développement, de l'équilibre et de la cohésion de son territoire, la ville a déposé en 2007 un Projet Urbain Intégré (PUI) dans le cadre de l'appel à projets « Volet urbain » du Programme Opérationnel Compétitivité et Emploi du FEDER.

Ce projet urbain intégré est un outil mobilisé en cohérence avec l'ensemble des programmes qui concourent à la cohésion sociale, et notamment le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en lien avec le plan de relance en cours d'exécution.

Il comporte un volet important dédié à la réhabilitation des équipements de quartier ainsi qu'à l'amélioration des services rendus aux habitants.

A ce titre, et en complément de l'équipement en cours de réalisation sur Puer qui constitue le premier élément de ce programme, six opérations d'investissement sont proposées pour bénéficier du soutien des fonds européens pour le développement régional selon le tableau récapitulatif suivant.

<b>OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES HT</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
CLSH FRANKLIN	319 782	25 610 (facesse – CG73)
FOYER FRANKLIN	13 628	
MULTI ACCUEIL	41 806	

CHOUDY		
FOYER MARLIOZ	134 300	
SALLE Ste BERNADETTE MARLIOZ	153 879	14 635 (Région Rhône Alpes)
GAI TAILLIS MOUXY	723 513	16 281 (Facesse – CG73)
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 908</b>	<b>740 000 (FEDER)</b>

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les fonds européens et toute subvention utile à l'ensemble de ces projets, et à signer tout document s'y rapportant.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter les fonds européens et toute subvention utile à l'ensemble de ces projets,
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR : 29  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **15. RESSOURCES HUMAINES**

### **Vacations pour les Jurys d'examen au Conservatoire**

Annie AIMONIER DAVAT, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Selon l'usage, il convient de déterminer le régime des indemnités des professionnels de la musique qui assureront le fonctionnement des jurys d'examen au conservatoire municipal, au terme de l'année scolaire 2008/2009.

En référence aux indemnités relatives aux concours ou examens de la catégorie A (cf. décret n° 56.585 du 12 JUIN 1956 modifié), il est proposé de retenir un montant de 54,18 euros (revalorisé lors de chaque majoration des traitements de la fonction publique), pour vacation orale et participation aux délibérations du jury.

Par ailleurs, en vertu des dispositions du décret n° 2001.654 du 19 juillet 2001, les frais de déplacement seront pris en compte sur la base du tarif SNCF « 1ère Classe », ou par le versement de l'indemnité kilométrique, en cas d'utilisation du véhicule personnel. Le paiement de ces frais sera subordonné à la présentation des pièces justificatives nécessaires.

La liste des membres du jury sera établie par arrêté.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## 16. RESSOURCES HUMAINES

### Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Denise PASINI SCHAUBHUT, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale indique que « *les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité* ».

Le conseil municipal a adopté le 27 mars 2008 le tableau des emplois arrêté à la date du 1<sup>er</sup> avril 2008. Les modifications ensuite apportées à ce tableau ont été adoptées le 24 juillet 2008, le 17 décembre 2008, puis le 30 mars 2009.

Afin d'adapter les emplois permanents aux besoins des services il est proposé, au conseil municipal, d'adopter les modifications suivantes :

- 1 emploi de *rédacteur* à temps complet est supprimé et remplacé par 1 emploi d'*attaché* à temps complet.
- 2 emplois d'*adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe* à temps complet et 2 emplois d'*adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe* à temps complet sont supprimés et remplacés par 4 emplois d'*adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe* à temps complet, pour permettre la mise en stage d'agents non titulaires sur des postes devenus vacants (suite à deux départs en retraite, deux changements d'affectation).
- 1 emploi d'*adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe* à temps complet est supprimé et remplacé par 1 emploi de *technicien supérieur* à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **17. RESSOURCES HUMAINES**

### **Gratification allouée aux stagiaires de l'enseignement**

Corine CASANOVA, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Chaque année, notre collectivité accueille de nombreux étudiants ou élèves dans le cadre de « stages en entreprise ». Ces stages ont pour objet de compléter une formation grâce à une familiarisation avec la vie professionnelle et l'acquisition d'une expérience pratique. Prévus dans le cadre de leur cursus scolaire, ils conditionnent parfois l'obtention d'un diplôme.

Les conditions de réalisation du stage professionnel doivent être fixées par une convention entre le stagiaire, la collectivité et l'établissement d'enseignement.

La loi pour l'égalité des chances n° 2006-396 du 31 mars 2006 a créé un nouveau cadre juridique pour l'accueil des étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire.

Cette législation est destinée à servir de cadre général et à limiter les recours abusifs à des stagiaires, se substituant à des embauches dans le cadre du droit commun.

Elle prévoit notamment que le stagiaire perçoit obligatoirement une gratification si la durée du stage est supérieure à trois mois.

Sous réserve de l'appréciation des juges, la loi pour l'égalité des chances concernant les stages en entreprise des étudiants dans le cadre de leur formation, s'applique aux collectivités locales.

Les stagiaires ne sont pas des agents de l'administration. Par conséquent ils ne perçoivent pas une rémunération au sens de la législation. Ils peuvent percevoir une gratification, qui connaît un régime indépendant de celui de la rémunération des agents publics.

Aucune gratification n'est obligatoire pour un stage d'une durée inférieure à trois mois.

Pour le secteur public, le montant de la gratification n'est pas déterminé. Seul un décret peut en fixer le montant.

Dans l'attente de ce texte, je vous propose de déterminer ce montant par délibération, en application du principe de libre administration des collectivités locales, ce qui a déjà été validé par le juge.

Il vous est donc proposé de fixer le montant horaire minimum de la gratification due aux stagiaires de l'enseignement, accueillis au sein de notre collectivité, à 30 % du SMIC.

Il est également proposé d'attribuer cette gratification pour tous les stages supérieurs à deux mois.

Le montant individuel de la gratification pourra éventuellement être revalorisé en fonction du niveau d'études du stagiaire, et de la nature des missions qui lui seront confiées.

La gratification sera versée mensuellement.

En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification due au stagiaire sera proratisée en fonction de la durée de stage effectuée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ approuve le rapport présenté ci-dessus,
- ⇒ autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## **18. DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

### **Rapport d'activités 2008**

Corine CASANOVA, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Considérant l'article L 1111-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 - art. 139 qui stipule que " dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés."

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport sur la mise en œuvre par la ville d'Aix-les-Bains des actions conduites en 2008, au titre du développement social urbain et de la politique de cohésion sociale.

### **Décision**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur la mise en œuvre par la ville d'Aix-les-Bains des actions conduites en 2008 au titre du développement social urbain et de la politique de cohésion sociale.

POUR : 29

CONTRE : /

ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

## DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

### ET DE COHESION SOCIALE

#### RAPPORT 2008

#### AIX-LES-BAINS

##### Contexte

Les projets de révision de la DSU et des zonages de la politique de la Ville en 2009 ont généré une incertitude sur des financements destinés aux villes qui supportent de charges socio-urbaines importantes parce qu'elles accueillent des familles nombreuses et fragilisées et engagent des budgets importants pour la jeunesse, l'éducation et les équipements publics.

Par courrier en date du 30 octobre 2008, le Maire a attiré l'attention de Madame la Ministre sur le risque qui pèserait sur les politiques de cohésion sociale portées par des villes moyennes qui se sont résolument engagées auprès des habitants les plus fragilisés si ces révisions remettaient en cause les financements de ces politiques tant au niveau des Contrats Urbains de Cohésion Sociale que de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Aussi, à l'occasion de ce rapport sur les actions conduites en 2008, le Maire souhaite attirer de nouveau l'attention du Préfet de la Savoie et de l'Etat sur les concertations en cours autour du "Livre vert" dont Fadela Amara, secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville rappelle qu'il ne s'agit *"en aucun cas d'engager à ce stade des négociations sur l'évolution du zonage dans votre département, mais de recueillir des avis sur les principes et la méthode"*.

Pour rappel, la révision de la liste actuelle des ZUS, arrêtée dans ses grandes lignes en 1996, a été prévue par la loi de finances pour 2008 tandis que le comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 a programmé un bilan d'étape des CUCS en 2009.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de démontrer l'engagement permis sur le terrain, au bénéfice de l'équilibre social du territoire, grâce aux financements de la DSU et de la politique de la ville.

## Rappel des textes

L'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport sur les actions conduites au titre du développement social urbain doit être présenté aux assemblées délibérantes :

*"Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence.*

*Ils concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie. Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. Les communes, les départements et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité"*

## Montant de la dotation

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour Aix-les-Bains a représenté :

- 348 999 euros en 2007
- 354 583 euros en 2008.

## Programmes au service de la solidarité urbaine

Les programmes qui suivent prennent en compte les éléments de diagnostic suivants :

- ⇒ Population légale actualisée au 1er janvier 2006 de 27 982 habitants
- ⇒ 944 demandeurs d'emploi au 31 décembre 2007 (cat 1, 2 et 3) hors activité réduite

- ⇒ 1395 personnes couvertes par un minima social au 31 décembre 2007, soit près de 5% de la population
- ⇒ 3107 allocataires d'une aide au logement

Le Contrat Urbain de cohésion sociale signé le 16 mars 2007 est désormais le principal cadre contractuel qui fédère et organise le pilotage et l'évaluation des actions réalisées au titre de la cohésion sociale.

Il s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des programmes mis en œuvre pour assurer la cohésion sociale et spatiale du territoire (Programme de rénovation urbaine, Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance, Projet Urbain Intégré, Programme de Réussite Educative...) en complément et en lien avec la politique sociale portée par le CCAS.

Pour 2008, les principaux engagements financiers (hors budget petite enfance et personnes âgées non comptabilisés ici) ont été les suivants :

- ⇒ La politique de la Ville a mobilisé un budget de 1.040 131 euros et obtenu 456 281 euros de cofinancements pour des actions au service de l'emploi, de la réussite éducative, de la santé, de la prévention et de la lutte contre les discriminations.
- ⇒ Le Programme de Rénovation Urbaine a constitué une dépense de 531 288 euros et bénéficié de cofinancements pour un montant de 254 966 euros pour la rénovation du quartier Sierroz / Franklin
- ⇒ La mise en place du service Habitat en cours d'année a représenté un budget de 63 557 euros
- ⇒ La politique jeunesse a bénéficié pour sa part de 1 273 208 euros et de 254 781 euros de cofinancements
- ⇒ La ville a par ailleurs versé une subvention de 129 212 euros au chantier d'insertion du CCAS

On peut donc, hors politique scolaire, petite enfance et personnes âgées et hors cofinancements comptabiliser une dépense nette de 2 071 368 € au bénéfice des principales politiques de cohésion rappelées succinctement ici.

## Evolution & évaluation

Les partenaires du contrat urbain ont choisi de traiter les quartiers prioritaires non pas comme des entités isolées mais en privilégiant une approche globale pour une meilleure efficacité.

Les quartiers prioritaires retenus actuellement au contrat sont ceux de Sierroz, Marlioz, Liberté et Puer, quartiers auxquels l'Etat limite son financement.

Mais, parce que traiter les seuls quartiers ne suffit pas à rendre la ville plus solidaire, le choix a été fait de pouvoir aussi conduire certaines actions à l'échelle de la Ville, voire de l'agglomération pour que le regard porté sur les quartiers et que les relations entre les quartiers se modifient.

A ce titre, des programmes complémentaires au CUCS tels que le Projet Urbain Intégré dans le cadre du Programme Opérationnel Compétitivité et Emploi du FEDER permettent de conduire des actions de développement local (Balcons du Lac par exemple) qui associent les habitants des quartiers à un projet écotouristique d'envergure.

Il faut noter, en attendant les résultats de l'évaluation dont les premiers résultats seront communiqués à l'automne, que contrairement aux ZUS, les quartiers qui n'ont pas reçu ce classement, quand bien même ils présentent les mêmes caractéristiques sociodémographiques, ne bénéficient pas des mêmes statistiques INSEE, ce qui rend très difficile l'accès à des données quartiers.

Pour disposer d'un outil de pilotage, une enquête habitants va être réalisée en 2009 pour disposer d'indicateurs plus précis sur l'effet des programmes dédiés à la solidarité sur notre territoire.

\*\*\*\*\*

## **19. EXPLOITATION DES JEUX DE HASARD**

### **19a. Exploitation des jeux de hasard à Aix-les-Bains - Délégation de Service Public du Nouveau Casino – Transfert géographique – Extension du parc des machines à sous**

Marina FERRARI, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La SAS Nouveau Casino exploite à Aix-les-Bains un ensemble de 45 machines à sous avec bar et restaurant, dans le cadre d'une délégation de service public attribuée par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2002.

Le 30 octobre 2008, la SAS Nouveau Casino a été vendue à la S.A du Cercle, sise à Aix-les-Bains, qui exploite elle-même les jeux de hasard du Casino Grand Cercle, dans le cadre d'une délégation de service public attribuée par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2002.

Cette cession de la SAS Nouveau Casino à la S.A du Cercle, n'a fait l'objet d'aucune opposition du Ministère de l'Intérieur.

La SAS Nouveau Casino était en grande difficulté financière et à terme, menacée de fermeture, suite à la grave crise que subissent actuellement les exploitants de Casinos en France.

Ce rachat de la SAS Nouveau Casino a permis de sauvegarder 25 emplois et de maintenir une activité économique, ce qui est important dans le contexte actuel.

La SAS Nouveau Casino, à la suite de cette reprise, poursuit, sans aucun changement, les engagements fixés dans la délégation de service public du Nouveau Casino.

Par contre, elle va connaître un nouveau dynamisme.

Pour ce faire, les dirigeants de la SAS Nouveau Casino, soucieux de développer l'activité, vont déposer auprès des services du Ministère de l'Intérieur, une double demande d'autorisation :

- transfert de l'implantation géographique,
- extension du parc des machines à sous.

### **1. Transfert de l'implantation géographique**

Les jeux de la SAS Nouveau Casino sont actuellement exploités 36 avenue Victoria.

La Société envisage de les exploiter 8 avenue Daniel Rops, dans le cadre d'un nouveau complexe de loisirs, dénommé POKER BOWL Casino-Bowling.

Les dirigeants de la société ont choisi l'option investissements, création, dynamisme, pour redonner une perspective à la SAS Nouveau Casino en décidant d'investir 11 000 000 d'euros dans une nouvelle construction à Aix-les-Bains, au bord du lac.

Cette nouvelle implantation est une chance pour la SAS Nouveau Casino, car elle positionnera la société sur un créneau d'impact clientèle totalement différent, sur un axe de passage très important à l'entrée de ville, à proximité d'un multiplexe cinématographique, des piscines du centre nautique et de la plage d'Aix-les-Bains.

En plus des 25 emplois actuels sauvegardés, la société créera 20 emplois nouveaux.

L'établissement se composera de :

- un Casino avec boule et machines à sous,
- un bowling 12 pistes, homologué compétition,
- deux bars,
- un restaurant,
- des salons de réception.

Le transfert d'implantation géographique pourrait être effectif au 1<sup>er</sup> mai 2010.

## **2. Extension du parc des machines à sous**

La création du nouveau complexe de loisirs, POKER BOWL Casino-Bowling, au sein duquel seront exploités les jeux de hasard de la SAS Nouveau Casino, représente un investissement de 11 000 000 d'euros, ce qui est très important dans le contexte économique actuel et pour les entreprises locales.

Cet investissement permettra de créer un nouveau pôle d'attractivité, facilitant de nouvelles animations et constituant ainsi une relance de l'exploitation des jeux.

Dans cette perspective, la SAS Nouveau Casino souhaite bénéficier d'une extension du parc des machines à sous, pour passer de 45 actuellement à 50 machines à sous, au total.

Ces machines à sous complémentaires contribueront à la progression du produit brut des jeux et du prélèvement effectué au bénéfice des finances de la Ville.

## **19 b. Rapports annuels des délégués pour 2008**

Conformément à la réglementation, le conseil municipal a pris connaissance des rapports annuels établis par les délégués pour 2008, tant pour la D.S.P. de la SAS Nouveau Casino que pour la D.S.P. du Casino Grand Cercle (documents joints).

Compte tenu des éléments exposés,

Conformément à l'avis favorable de la commission municipale des finances, de l'administration générale et des affaires économiques, réunie le 18 mai 2009,

Conformément à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.), réunie le 25 mai 2009,

Conformément à l'avis favorable de la commission de délégation de service public (D.S.P.), réunie le 28 mai 2009,

Il est demandé au conseil municipal :

- ⇒ de se prononcer favorablement au transfert géographique de l'exploitation des jeux de la SAS Nouveau Casino,
- ⇒ de demander aux services de l'Etat l'ouverture de l'enquête de « commodo incommodo » prévue par les textes
- ⇒ de formuler un avis favorable à la demande d'augmentation du parc des machines à sous de la SAS Nouveau Casino (le nombre d'appareils passant de 45 à 50)
- ⇒ d'autoriser le maire à signer cet accord sous la forme de l'avenant n° 1 ci-joint,
- ⇒ de donner acte de la communication des rapports annuels.

## Décision

Fathia BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA (ayant pouvoir d'Hervé BOILEAU) s'étant abstenus et Thibault GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité :

- ⇒ se prononce favorablement au transfert géographique de l'exploitation des jeux de la SAS Nouveau Casino,
- ⇒ demande aux services de l'Etat l'ouverture de l'enquête de « commodo incommodo » prévue par les textes,
- ⇒ formule un avis favorable à la demande d'augmentation du parc des machines à sous de la SAS Nouveau Casino (le nombre d'appareils passant de 45 à 50),
- ⇒ autorise le maire à signer cet accord sous la forme de l'avenant n° 1 ci-joint,
- ⇒ donne acte de la communication des rapports annuels.

POUR : 23  
CONTRE : 1  
ABSTENTIONS : 5

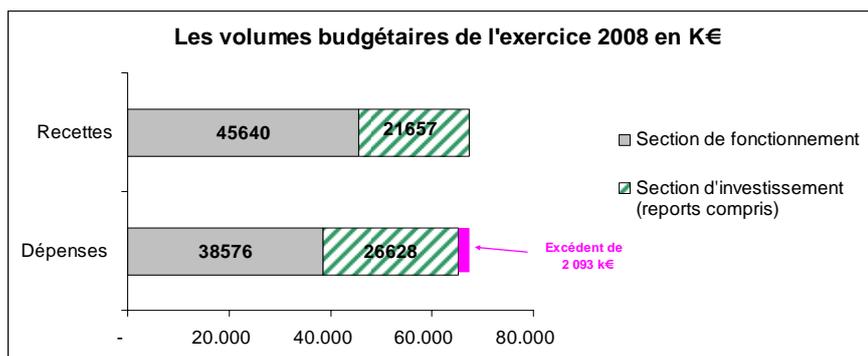
\*\*\*\*\*

## 20. FINANCES

### Compte Administratif 2008

*Renaud BERETTI, premier adjoint au maire et rapporteur, fait l'exposé suivant :*

#### I. Compte administratif 2008 du budget principal :



*Avec 65.205.000 euros de dépenses et 67.298.000 euros de recettes, les comptes de la ville 2008 traduisent un net ralentissement en volume par rapport à 2007.*

*L'exercice 2008 s'est déroulé dans un contexte particulier :*

- *le renouvellement de l'assemblée municipale a impacté l'activité des services et les consommations budgétaires du 1<sup>er</sup> semestre,*
- *le bouleversement économique a créé des tensions aigues sur certains postes (exemples : intérêts de la dette et énergies, ...).*

Dans ce contexte, la conduite budgétaire de la ville a visé à :

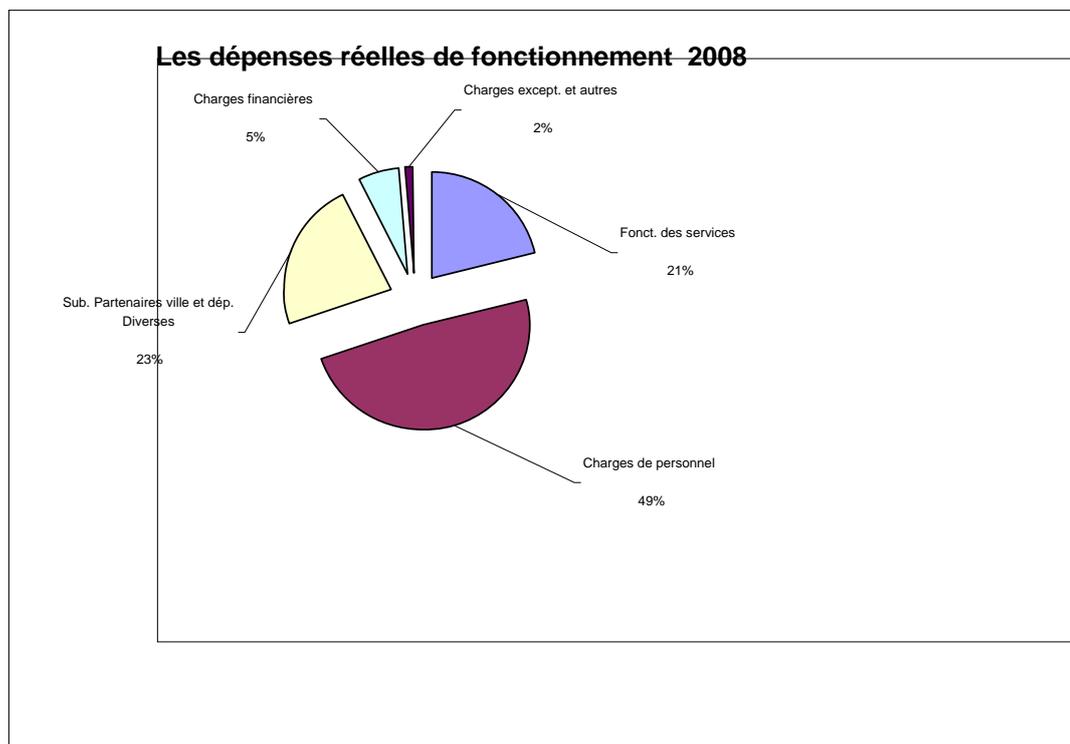
- ajuster des dépenses de fonctionnement soumises à des tensions inflationnistes à des recettes de fonctionnement en net ralentissement,
- limiter la charge de la dette par un suivi des marchés financiers bouleversés,
- maintenir sa politique d'investissement.

**A. La section de fonctionnement :**

**1. Les dépenses de fonctionnement : (pages 8 à 9)**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues en 2008 avec une évolution globale limitée à 0,47 % par rapport à 2007.

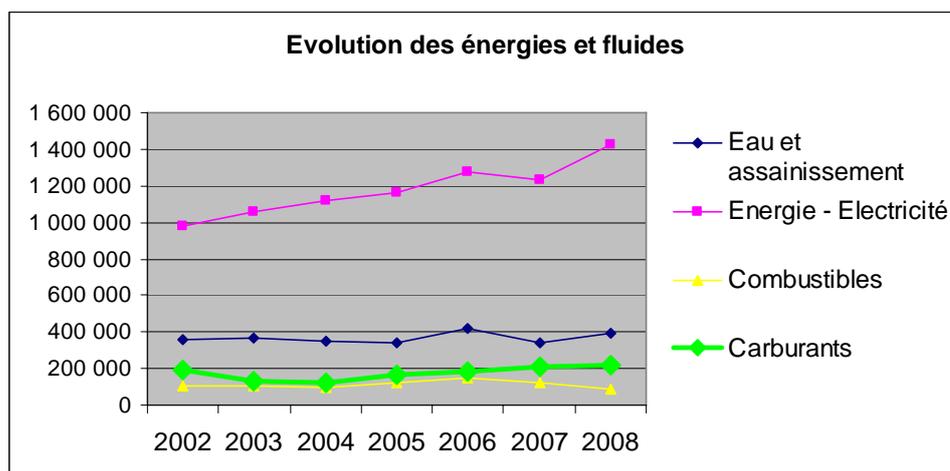
Dépenses réelles de fonctionnement	Compte Administratif 2007	Crédits votés en 2008	Compte Administratif 2008	Taux d'évolution 2007=>2008
Fonctionnement des services	7.445.717	8.145.328	7.751.953	4,11%
Charges de personnel	17.054.531	17.806.600	17.806.599	4,41%
Sub. Partenaires ville et dép. diverses	9.078.086	8.747.130	8.424.099	-7,20%
Charges financières	1.705.576	1.917.000	1.680.555	-1,47%
Charges exceptionnelles	691.554	509.733	481.586	-30,36%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35.975.464</b>	<b>37.125.791</b>	<b>36.144.792</b>	<b>0,47%</b>



a. Les dépenses de fonctionnement des services (chapitre 011) (page 8-1) : 7.751.953 euros

Ces dépenses sont en nette progression (+ 306.000 euros par rapport à 2007).

A lui seul, le poste énergie (comptes 60611 à 60622) enregistre une hausse de 217.000 euros par rapport à 2007, la plus forte hausse étant constatée sur le gaz et l'électricité.



Les locations immobilières sont également en hausse :

- La location pour la 1<sup>ère</sup> année (location temporaire), des bureaux des services techniques boulevard Lepic à la CALB (58.500 euros).
- Diverses locations de « relogement » des associations pendant les travaux de l'espace Puer.

Outre ces hausses constatées sur ces lignes budgétaires qui imposent un travail soutenu de maîtrise et d'optimisation des dépenses, d'autres lignes enregistrent ponctuellement des dépenses en hausse en 2008.

- Compte 6226 – Honoraires : S'expliquant par le paiement de l'accompagnement de la politique de ravalement de façade délégué au CALPACT (+ 65.000 euros) et la médiation + 64.000 euros (notamment avec la médiation sur un foyer supplémentaire).

Certaines dépenses de fonctionnement ont en contrepartie diminué (- 102.000 euros sur le 611 « Contrat de prestation » : diverses opérations ponctuelles menées dans le cadre du FISAC, de la Politique Jeunesse, n'ont pas été reconduites en 2009).

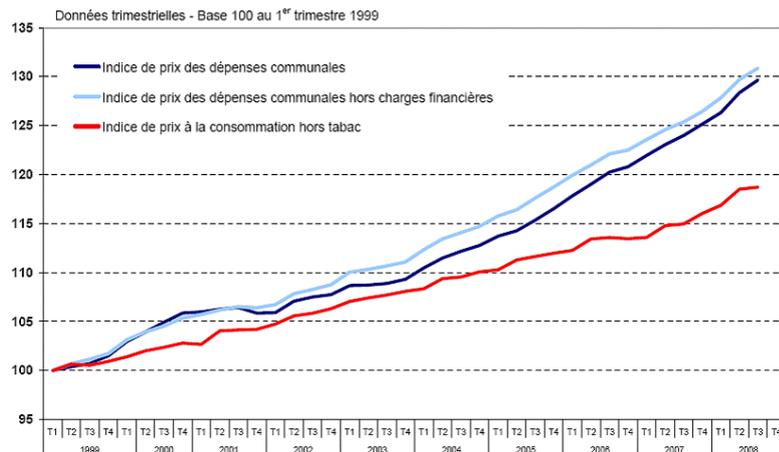
Avec une évolution de l'indice des prix des dépenses communales de 4 % pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, la hausse constatée sur le chapitre 011 pour la ville s'inscrit dans l'environnement économique de l'année 2008, mais

*implique un suivi de ces dépenses soutenu en vue de contenir cette tendance qui toutefois à la fin de l'exercice 2008 entamait une décrue avec une inflexion des prix des combustibles et carburants.*

**Indice de prix des dépenses communales  
au troisième trimestre 2008**

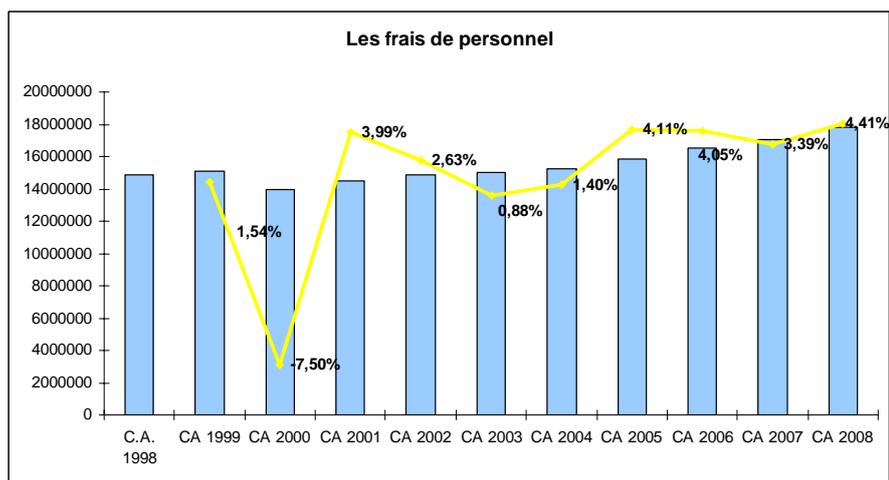
3 <sup>e</sup> trimestre 2008		
	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 1999)	Evolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	129,6	4,0 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	130,9	3,8 %
Indice de prix à la consommation hors tabac	118,7	2,9 %

**Indice de prix des dépenses communales**



Sources : Dexia / AMF

c. Les dépenses de personnel (chapitre 012) (pages 8-1 et 8-2) :



*Les frais de personnel ont enregistré une croissance soutenue en 2008 avec + 752.000 euros, soit une hausse de 4,41 %.*

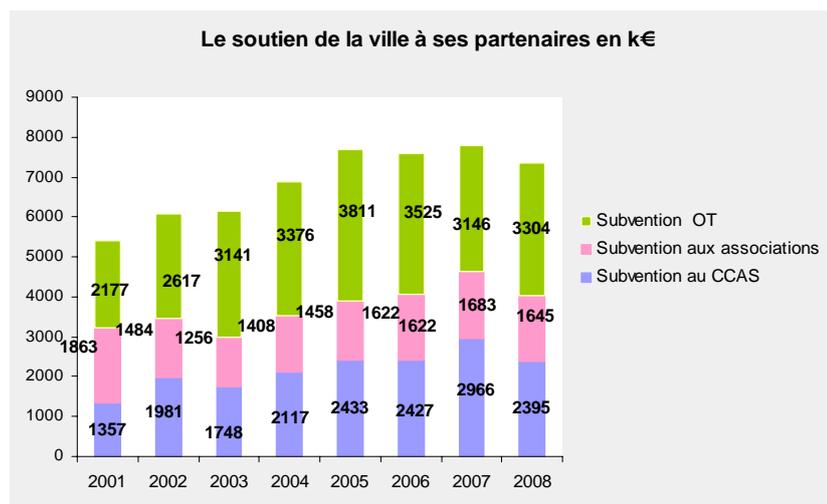
*Cette évolution s'explique par :*

- *des mesures d'ordre national :*
  - *augmentation de la cotisation pour le Fonds National d'Aide au Logement de 0,20 % à 0,40 %,*
  - *augmentation du point : + 0,5 % le 1<sup>er</sup> février 2008 et + 0,3 % le 1<sup>er</sup> octobre 2008,*
  - *une hausse du coefficient de 1,07 à 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires.*
- *des mesures d'ordre interne :*
  - *la création d'un service habitat,*
  - *une hausse complémentaire décidée pour le régime indemnitaire des catégories C ajoutée à une mesure nationale de revalorisation de cette catégorie en décembre 2007.*

**d. Les participations aux partenaires de la ville (chapitre 65) (pages 8-2 et 37 des annexes budgétaires) :**

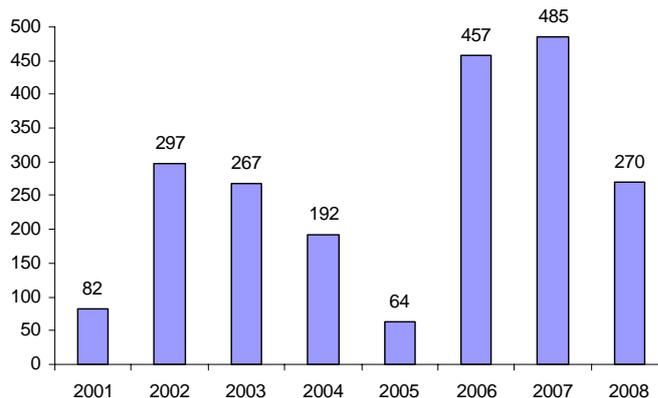
*Ce poste enregistre une diminution de 654.000 euros sous l'effet :*

- *d'un ajustement à la baisse (571.000 euros) de la subvention du CCAS. En effet, l'exercice 2007 du CCAS étant excédentaire, la ville avait réduit proportionnellement son soutien financier en 2008,*



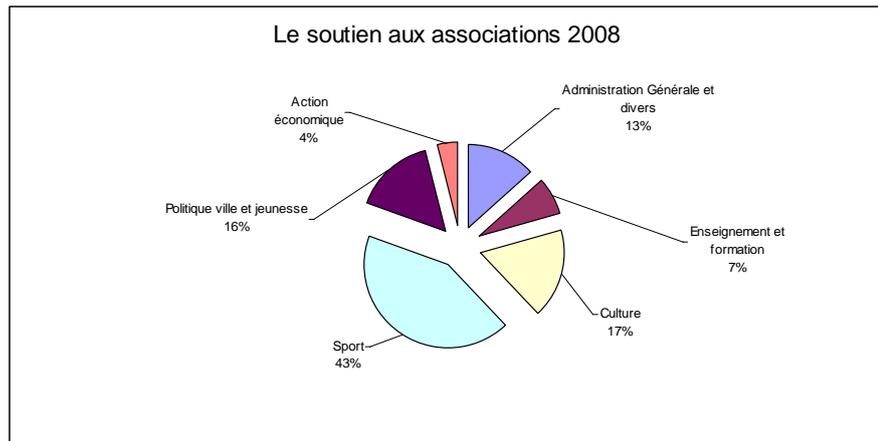
- *d'une réalisation plus modérée des subventions accordées aux ravalements de façades (270.000 euros, compte 6557) du fait du lancement d'une nouvelle campagne.*

**Versements des subventions ravalement de façades en k€**



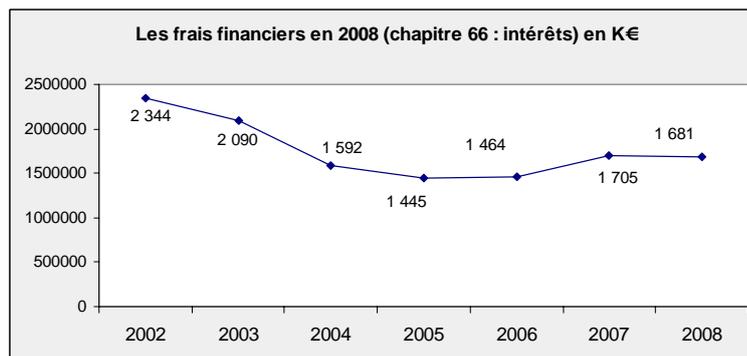
*A noter que le volume de 1.645.000 euros affecté aux associations reste constant :*

- *en volume par rapport à 2007 (+ 38.000 euros),*
- *dans sa répartition avec 43 % de la somme versée aux associations sportives.*



*Le soutien à l'OT reste important avec un montant de 3.300.000 euros.*

- e. Les frais financiers (chapitre 66) (page 9) :**  
*Avec la crise des subprimes, les marchés financiers ont été chaotiques jusqu'aux derniers jours de l'exercice 2008.*

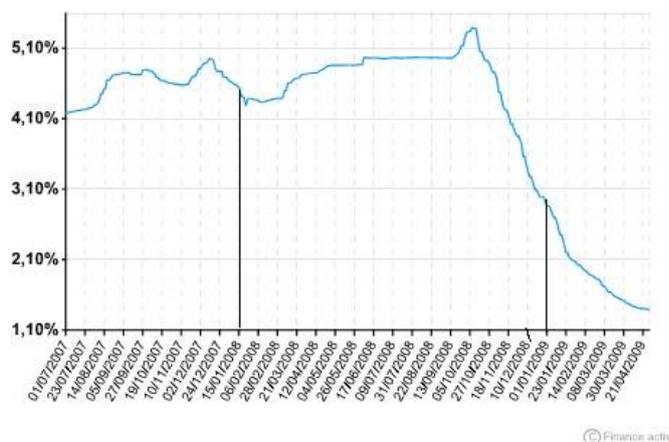


*Les frais financiers sont en définitive restés stables en 2008 par rapport à 2007 (1.681.000 euros en 2008 par rapport à 2007 (1.706.000 euros en 2007 chapitre 66).*

*Les intérêts de la dette malgré un marché financier tendu, ont été contenus avec 1.620.000 euros en 2008 (lignes 66111 et 66112) pour 1.532.000 euros en 2007. La ville a ainsi recouru en 2008 uniquement à des emprunts à taux fixe, sécurisant ainsi au 31 décembre son encours de dette à 60 % à taux fixe, 40 % à taux variables. A cette date le taux moyen de la dette de la ville s'élevait à 4,42 %.*

## Euribor 3 mois

Date : 28/04/2009



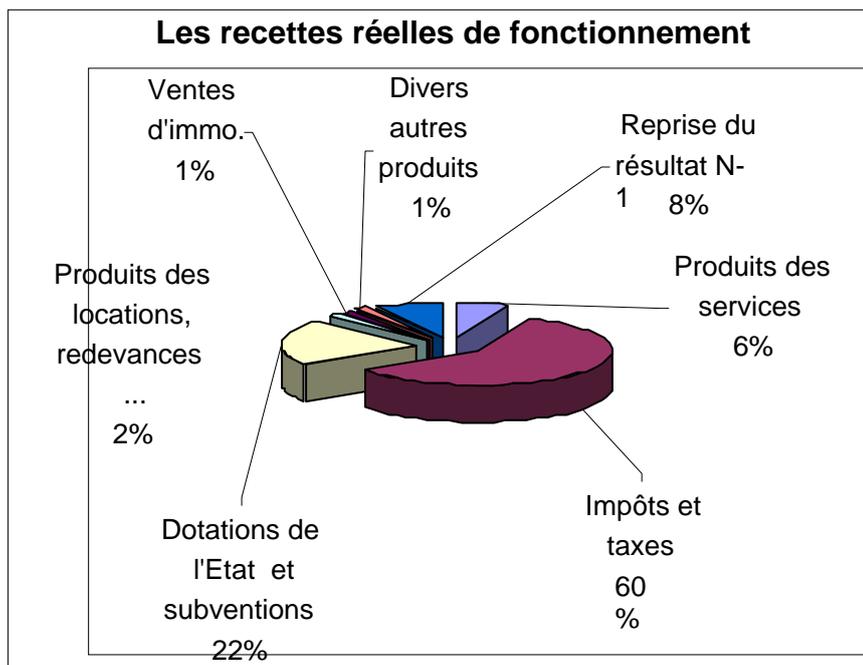
Face aux tensions constatées sur les marchés financiers, les efforts se sont concentrés sur une gestion quotidienne de la trésorerie permettant ainsi de réduire les frais de 100.000 euros de 2007 à 2008 (ligne 6615).

f. **Les charges exceptionnelles et autres dépenses (chapitres 67 et 68, page 9) :**

Ces charges comprennent principalement la régularisation des opérations de rattachement de l'exercice 2007 et une partie des travaux concernant le sinistre du Gai Taillis (72.863 euros) financée par l'indemnité d'assurances.

2. **Les recettes de fonctionnement : (pages 10 à 11)**

Les recettes de fonctionnement 2008 ont été impactées dès l'automne par les effets de la crise économique et par une baisse des dotations de l'Etat avec une baisse de 2 % des encaissements par rapport à 2007.



**a. Les produits des services (chapitre 70) (page 10) :**  
Ce poste enregistre des évolutions différentes :

- la poursuite d'une fréquentation soutenue des restaurants scolaires (+ 35.000 euros, ligne 7066) et du centre nautique (+ 66.000 euros, compte 70631),
- la baisse des recettes perçues sur la vente d'eau minérale (comptes 7011 et 7012) de 34.000 euros. Cette baisse s'explique par un ralentissement de la vente de l'eau minérale en bouteille constaté par l'ensemble des distributeurs.

**b. Les produits des impôts et des taxes (chapitre 73) (page 10) :**

Ce chapitre est en progression de 1.062.000 euros.

- ✍ A noter qu'un versement de la CALB de 700.000 euros a été réaffecté du compte 7488 (sur les exercices précédents) au compte 7321 « Attribution de compensation ».

La progression effective des produits fiscaux et taxes est donc, de 362.000 euros, soit + 1,40 %.

Cette évolution comprend des tendances disparates avec un impact soutenu à la baisse des produits liés à l'activité économique : produit des casinos, droits de mutations.

<i>Les principales recettes du chapitre 73</i>					
	<i>Réalisé 2005</i>	<i>Réalisé 2006</i>	<i>Réalisé 2007</i>	<i>Réalisé 2008</i>	<i>écart réalisé 2008/ réalisé 2007</i>
<i>Droit de mutation</i>	1 338 896	1 326 834	1 507 760	1 186 768	-320 992
<i>Produits des casinos</i>	4 003 290	4 081 101	4 153 776	3 864 898	-288 878
<i>Droit de stationnement</i>	648 811	677 880	682 876	661 349	-21 527
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	195 242	225 244	241 000	755 800	514 800
<i>Versement CALB politique de la ville</i>			43925	100000	56 075
<i>Droit de voirie (chantier)</i>	231 333	155 196	225 211	282 207	56 996
<i>Produits des 3 taxes</i>	12 637 038	12 970 204	13 349 720	13 793 907	444187

*La nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CALB d'un montant de 755.800 euros pour 241.000 euros en 2007 a permis ainsi de compenser les manques à gagner constatés sur les recettes précédentes.*

*Le produit des trois taxes (ligne 7311) enregistre + 444.000 euros des recettes par rapport à 2007. Cette hausse de 3,30 % s'explique par :*

- *l'actualisation générale des bases de 1,60 %,*
- *l'entrée de nouvelles bases notamment sur le foncier bâti, pour 1,70 %.*

**c. Les dotations de l'Etat et les subventions des partenaires (chapitre 74) (page 10) :**

*Après retrait du transfert des 700.000 euros du versement de la CALB sur le chapitre 73, ce poste progresse de 333.000 euros, témoignant ainsi d'une recherche soutenue de cofinancement auprès de partenaires de la ville.*

*Les dotations de l'Etat diminuent de 0,35 % par rapport à 2007. En effet, la réduction de 17 % de la dotation de compensation de la TP (- 91.000 euros) n'est pas compensée par l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 1,07 %, + 63.000 euros).*

<i>Les dotations de l'Etat</i>			
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>% évo</i>
<i>La DGF</i>	5.888.899	5.951.645	1,07%
<i>La Dotation Nationale de Péréquation (ancienne DCTP)</i>	197.755	182.770	-7,58%
<i>La DSU</i>	348.999	354.583	1,60%
<i>Compensations TP, TH TF</i>	1.174.898	1.095.226	-6,78%
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>7.610.551</i></b>	<b><i>7.584.224</i></b>	<b><i>-0,35%</i></b>

L'exercice 2008 bénéficie toutefois de participations accrues des cofinanceurs :

- **L'Etat (compte 74718) :**

- . 254.966 euros de subvention ANRU sont en attente d'encaissement.
- . 105.000 euros de participation de l'Etat au titre des emplois d'insertion.
- . 119.000 euros versés par l'Etat pour les adultes relais.
- . 99.800 euros au titre des actions engagées dans le cadre du CUCS.
- . 45.600 euros pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

- **Le Conseil Général (ligne 7473) :**

Le Conseil Général poursuit son soutien dans le fonctionnement du Conservatoire (117.000 euros) et dans l'accompagnement des emplois aidés (45.000 euros).

- **La CALB (ligne 7475) :**

150.000 euros ont été encaissés au titre de la politique d'aide aux logements.

- **Divers autres partenaires (ligne 7478 et 7488) :**

- . Le Casino Grand Cercle : 774.490 euros.
- . L'OPAC pour l'entretien des espaces verts (52.600 euros) et les relais médiations (59.100 euros), versement concernant les exercices 2007 et 2008.
- . La CAF (234.000 euros) dans le cadre du Contrat Temps Libre.

d. **Les autres produits (chapitre 75) (page 10) :**

Ces recettes sont relativement stables (+ 1,4 %), et sont composées principalement :

- des locations (Trésor Public, gendarmerie, ...) et des redevances dues par les concessionnaires tels que le Golf Club (75.000 euros),
- de la récupération de la part agents des tickets restaurant (ligne 758) : 77.600 euros,
- des enlèvements et frais d'expertises des véhicules facturés à leur propriétaire (ligne 758) : 52.000 euros.

e. **Les produits exceptionnels (chapitre 77) (page 11) :**

Ce poste est en nette diminution par rapport à 2007 du fait des produits des ventes immobilières. En 2007, la ville avait cédé pour 2.871.000 euros d'immobilisations alors qu'en 2008, les ventes

s'élèvent à 578.000 euros (ligne 775 et annexes pages 46-1 et 46-2).

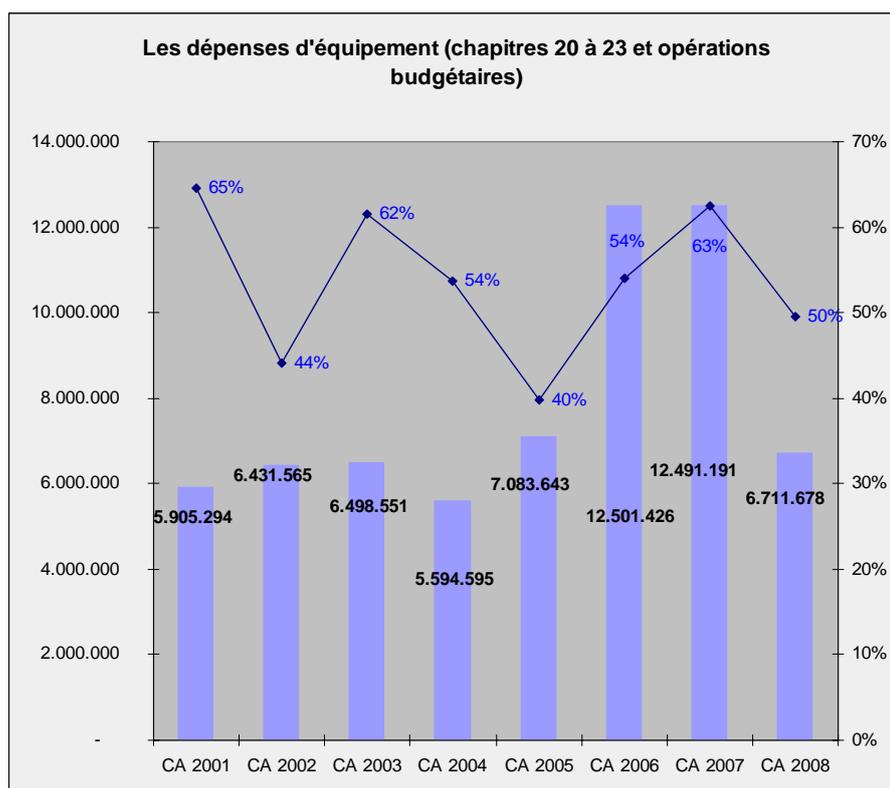
*✍ A noter : les remboursements des assurances (168.000 euros en 2008, compte 7788) avec l'encaissement de l'indemnité relative au sinistre du Gai Taillis.*

La section de fonctionnement avec 38.577.000 euros de dépenses et 45.641.000 euros de recettes dégage un excédent de 7.064.000 euros qui sera affecté en premier lieu au financement de la section d'investissement et pour le solde restant à l'exercice 2009.

## **B. Section d'investissement : pages 12 à 16**

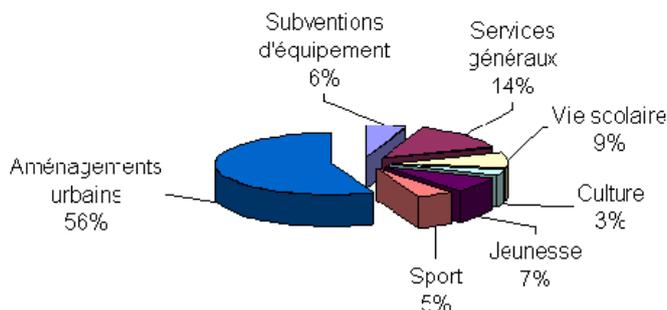
### **1. Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'équipement, année de renouvellement des assemblées communales oblige, ont nettement été ralenties en 2008. Ainsi, avec 6.712.000 euros de dépenses réalisées, le taux de réalisation atteint seulement 50 %.



*L'effort d'investissement s'est concentré principalement sur les aménagements urbains, avec les premiers travaux intervenants dans le cadre de la rénovation urbaine.*

### La répartition des dépenses d'équipement par secteur



### LES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2008

L'ensemble de ces opérations apparaissent en cumulé sur les comptes budgétaires page 12 du compte administratif

	Détails opérations	Comptes budg.	Crédits votés	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté sur 2009	
<b>Bâtiments des Services Municipaux</b>	Mise en sécurité Aile-Sud	238	486 815	47 184	10%	440 364	
	Travaux Bâtiments Anciens Thermes	2031+2314	354 583	54 025	15%	299 825	
	Acquisition bâtiment des Thermes	2132	500 000			500 000	
	Travaux d'amélioration des bâtiments municipaux	2313	61 075	40 974	67%	22 844	
<b>Bâtiments des Services Municipaux</b>	Centre Technique Municipal	2031+2313	398 659	62 372	16%	336 287	
	Equipement du site	2188	18 789	15 505	83%	3 522	
<b>Acquisitions foncières</b>	Divers terrain pour aménagements de voirie	dont Terrain SNCF carrefour du Neptune	2112	187 391	42 032	22%	53 397
	Autres terrains	dont terrain Denajarte de pugny	2113	506 118	29 243	6%	255 944
	Immeubles	dont propriété Baie de Mémard	2132	326 439	306 332	94%	11 200
<b>Les Affaires scolaires</b>	Ecole du Sierroz	Rénovation toiture, façades et menuiseries extérieures étanchéité, pare neige sur porte	2031+2313	394 132	296 629	75%	96 459
	Ecole Maternelle du Centre	Etudes	2031+2313	71 538	13 527	19%	62 698
	Ecole Boncelin		2031	27 335	7 599	28%	19 736
	Divers travaux sur les bâtiments scolaires	Exemples: chaudières écoles de Lafin, du Centre, travaux centre médico scolaire, pose stores école du Centre...	2313+2315	228 096	202 665	89%	22 575
	Détails opérations	Comptes budg.	Crédits votés	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté sur	

					<i>n</i>	<b>2009</b>	
	Matériel informatique		2183	51 270	26 107	51%	8 667
	Mobiliers et autres équipements		2188 + 2184	45 276	40 651	90%	843
<b>Les Sports</b>	Ferme Blanchard		2313	23 512	23 512	100%	
	Terrain synthétique Garibaldi		2031+2315	17 862	17 861	100%	
	Divers travaux	vestiaires stade hippodrome, vestiaire gardien stade forestier	2313	90 136	70 487	78%	22 067
	Aménagement d'un Skate Park		2312	15 363	15 362	100%	
<b>Politique Jeunesse</b>	Travaux centre de loisirs Franklin	Restructuration du centre : démolition des intérieurs et aménagements de 300 m <sup>2</sup> de diverses salles réfection façades, "chantier préfabriqué	2031+2313	316 293	312 250	99%	7 928
	Restructuration Maison des Arts et de la jeunesse		2031+2313	70 375	7 131	10%	63 243
	Centre du Gai Taillis		2313+2315	439 432	0	0%	439 432
	Espace Puer		238	226 559	74 440	33%	152 119
<b>Environnement</b>	Travaux de lutte contre les inondations	Eaux pluviales	2315	630 542	609 257	97%	26 000
<b>Aménagements urbains</b>	Eclairage public	Rénovation et remplacement du matériel	2158+2315	510 269	479 445	94%	29 758
	Voiries	Travaux Bd Garibaldi	2315	113 842	113 841	100%	
		Giratoire Avenue St Simond	2315	218 169	201 674	92%	14 183
		Divers travaux sur les trottoirs: avenues marlioz, St Simond...	2315	249 266	205 676	83%	43 589
		Entretien et sécurisation de la voirie : rue du Printemps, placette de la Chaudanne...	2315	654 349	464 634	71%	122 269
		Travaux et matériel de signalisation	2188+2315	152 311	131 176	86%	12 752
Parking intermodal	Aménagement parking Prés Riants	2315	50 000	34 571	69%	15 248	

	Embellissement de la ville	Plan ferronnerie	2315	60 043	60 033	100%	
		Espaces verts	2121+2188+2312+2315	227 130	162 530	72%	47 264

		Détails opérations	Comptes budg.	Crédits votés	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté sur 2009
Urbaine F. Roosevelt	Aménagements stade forestier						
	Carrefour Roosevelt/ Moellerons		2031+2315	555 732	187 515	34%	368 216
	Travaux rue J.Mottet						
Diverses opérations	Conduite d'acheminement de l'eau de source		2031+2315	844 704	694 376	82%	150 318
	Renouvellement de la flotte automobile	Véhicules techniques	21571	116 663	116 232	100%	
		Véhicules de transport	2182	22 126	22 126	100%	
	Travaux cimetière	Agrandissement du cimetière avec réalisation de carrés des confessions musulmanes et juives	2315	63 176	52 077	82%	
		Travaux église Notre Dame	châssis, éclairage vitraux	2314	25 625	25 624	100%
	Acquisition horodateurs	1ère tranche	2158	200 000			200 000
	Théâtre du Casino	mise en conformité électrique, système de détection des incendies	2031+2314+21568	164 634	164 549	100%	
	jardins familiaux		2312	71 366	55 051	77%	16 315
	Travaux église Ste Bernadette	Salle d'activités polyvalentes : séparation des volumes paroisse	2314	79 196	79 196	100%	

 A noter également, la poursuite des appels de fonds des divers partenaires réalisant des projets dans lesquels la ville s'est engagée.

Les principales subventions d'équipement				
	Réalisé cumulé des exercices jusqu'au 31/12/2008	Reste engagé sur 2008	Engagement prévus	Reste à prévoir
<b>Les Anciens Thermes</b>	2.171.203	464.632	<b>4.573.471</b>	1.937.636
<b>Le Centre d'Echange Intermodal</b>	601.000	31.717	<b>632.717</b>	-

<i>Les murs antibruits</i>	1.105.829	195.146	1.300.975	-
----------------------------	-----------	---------	-----------	---

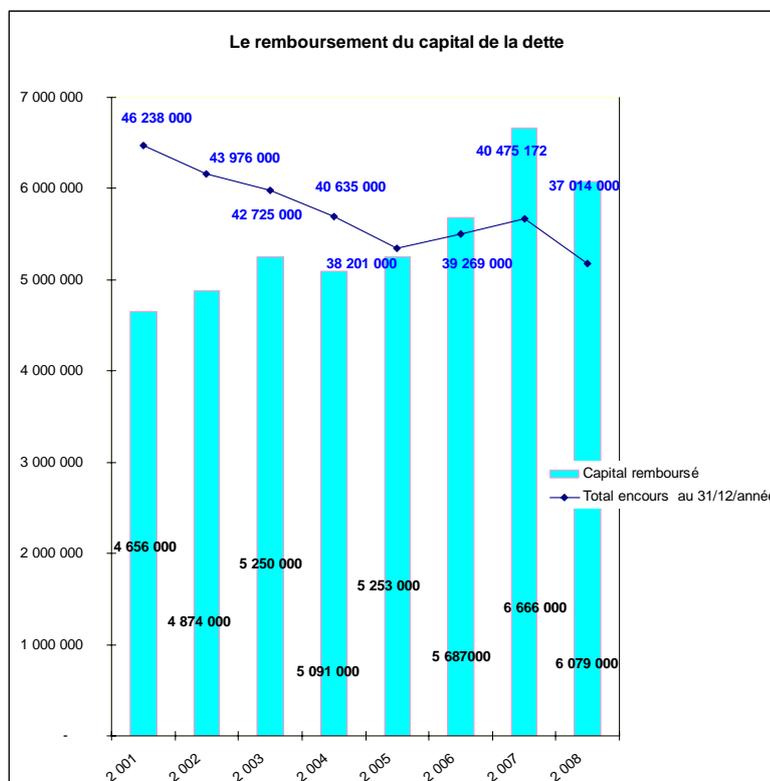
2. **Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16, page 12-2) :**

*Le capital remboursé en 2008 s'élève à 6.079.000 euros :*

- 5.820.000 euros au compte 1641,
- 226.000 euros au compte 16441,
- 33.000 euros (compte 16818) pour le remboursement d'emprunts contractés auprès de la CAF et organismes divers.

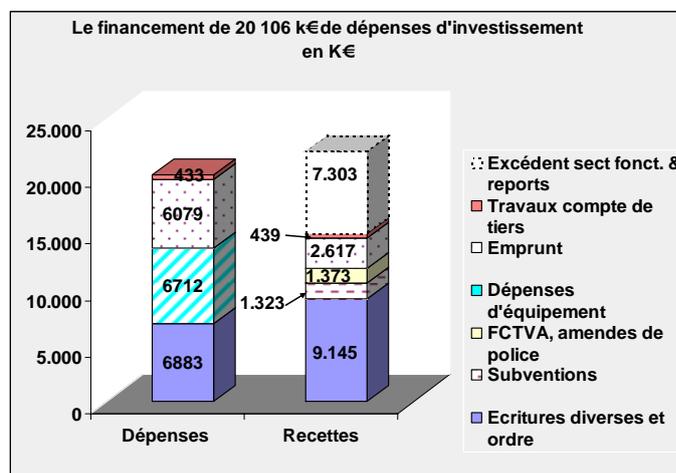
*✍ A noter : 450.000 euros apparaissent également au compte 1641 (en dépenses comme en recettes) correspondant au remboursement d'un tirage d'un prêt utilisé comme une ligne de trésorerie. De même, 3.393.000 euros figurent au compte 16449 concernent des écritures de régularisation au titre de l'emprunt revolving.*

*Le remboursement 2007 intégrait un remboursement anticipé d'emprunt de 806.000 euros. Par conséquent l'amortissement du capital 2008 est en augmentation du fait des appels à l'emprunt plus massifs en 2006 et 2007, exercices pendant lesquels les taux de réalisation des dépenses étaient soutenus.*



*Les dépenses d'investissement s'élèvent donc, en 2008 à un montant total de 17.250.000 euros.*

3. Le financement des dépenses d'investissement (pages 14 et 15) :



Les 20.106.000 euros de recettes d'investissement sont composées (page 14) :

- des participations de divers partenaires à la réalisation de projets :
  - le Conseil Général (compte 1323):387.000 €
    - terrain stabilisé Garibaldi :90.000 €
    - giratoire du Neptune100.000 €
    - divers travaux de voirie (FDEC):700.000 €
    - travaux boulevard Wilson:32.000 €
  - le Conseil Régional (compte 1322):160.000 €  
La Région a versé en 2008 le solde de sa participation au titre des divers travaux d'entrée de ville prévus dans le Contrat Grand Lac, soit 134.000 euros.
  - des dotations de l'Etat :
    - Dotation amendes de police (compte 1342):458.000 €
    - FCTVA (compte 10222):1.285.900 €  
Lié aux dépenses réalisées en 2006
  - des taxes d'urbanisme :
    - TLE:81.273 €
    - les PAE:192.559 €
  - de l'emprunt :  
L'appel à l'emprunt s'élève à 2.617.000 euros (compte 1641 à compte 16818) et 5.059.000 euros sont répartis sur 2009. Ainsi, la ville au

31.12.2008 dispose d'un encours de dette de 37.014.000 euros.

- *L'autofinancement :*  
*L'autofinancement constituera pour l'exercice 2008 la principale recette d'investissement. En effet, le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 5.210.000 euros, celui-ci sera couvert par les 7.064.000 euros d'excédent dégagé par la section de fonctionnement.*

*L'exercice du budget principal 2008 présente les résultats suivants :*

- **Section d'exploitation**
  - . *Dépenses d'exploitation 38.576.330,22 euros*
  - . *Recettes d'exploitation: 45.640.819,25 euros*
  - . **Résultats de la section d'exploitation: 7.064.489,03 euros**
  
- **Section d'investissement**
  - . *Dépenses d'investissement: 20.106.907,95 euros*
  - . *Recettes d'investissement: 14.896.524,38 euros*
  - . **Besoin de financement de la section d'invest.: 5.210.383,57 euros**
  
- *Excédent dégagé par les reports: 239.451,63 euros*
  
- **Résultats net 2008: 2.093.557,09 euros**

*L'affectation des résultats 2008 sera réalisée lors du vote du Budget Supplémentaire 2009.*

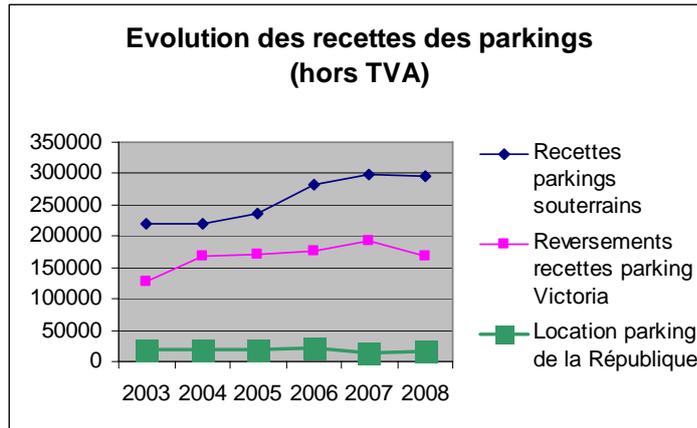
## **II. Compte administratif 2008 du budget des parkings :**

### **A. La section d'exploitation (pages 7 à 10) :**

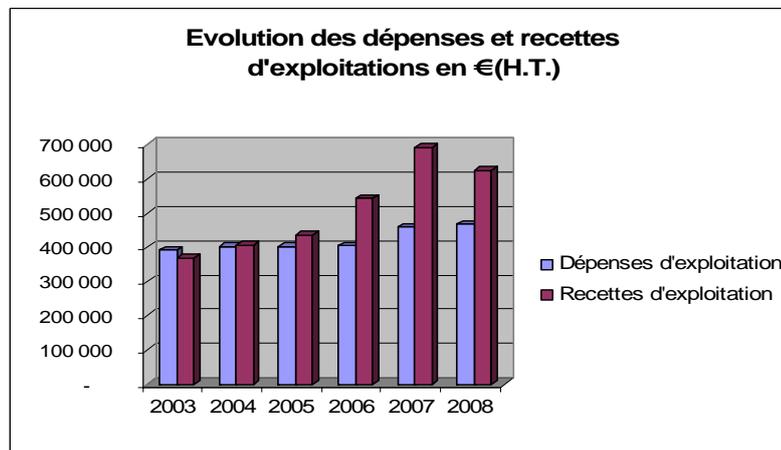
*Les dépenses d'exploitation ont été contenues avec une hausse de 1,9 % par rapport à 2007 qui s'explique par :*

- *une augmentation de 6 % des charges courantes. Celle-ci provient notamment de l'augmentation des frais liés à l'énergie (+ 12 %) et des interventions pour l'entretien des ascenseurs vétustes (+ 12 %) au parking de la Chaudanne,*
- *une augmentation des charges de personnel de 20 %, en raison de la titularisation de 2 agents dont l'emploi bénéficiait de financements du CNASEA,*
- *une baisse de 25 % des amortissements, l'exercice 2007 ayant enregistré un rattrapage des amortissements en dépenses et en recettes.*

*Quant aux recettes, on note une baisse de 9,7 % en raison d'un tassement des recettes du stationnement en surface dont une partie est reversée du budget ville au budget parkings.*



*Malgré des tendances moins favorables pour l'évolution des recettes 2008, un excédent de la section d'exploitation est dégagé (157.737,10 euros) :*



**B. La section d'investissement (pages 11 à 14) :**

*Les dépenses d'investissement se composent principalement :*

- *au chapitre 21, des travaux pour pouvoir accueillir les vélos électriques (7.5 k€)*
- *au chapitre 23, la finalisation des travaux sur la façade du parking de la Chaudanne pour 412 k€*

*Les crédits prévus pour le parking intermodal ont été reportés en 2009, de même que les subventions attendues correspondantes.*

*Le Compte administratif 2008 des parkings présente les résultats suivants :*

- **Section d'exploitation**
  - . *Dépenses d'exploitation: 467.348,12 euros*
  - . *Recettes d'exploitation: 625.085,22 euros*
  - . **Résultats de la section d'exploitation: 157.737,10 euros**
- **Section d'investissement**
  - . *Dépenses d'investissement: 538.921,79 euros*

. Recettes d'investissement: 875.633,60 euros  
. **Excédent de la section d'investissement: 336.711,81 euros**

- **Besoin de financement dégagé par les reports: 364.774,85 euros**
- **Résultats net 2008: 129.674,06 euros**

### **III. Compte administratif 2008 du budget eau potable :**

#### **A. La section d'exploitation (pages 7 à 10) :**

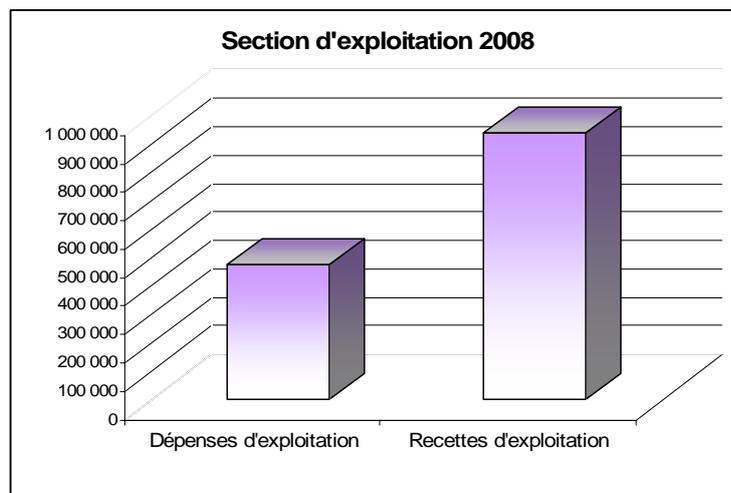
Les dépenses d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2007 en raison de la hausse de deux postes budgétaires :

- le remboursement au budget principal du personnel affecté au budget de l'eau potable (60 K€) mis en place en 2008 avec la réforme de la M4 (compte 6215),
- les frais financiers : la hausse est due à l'augmentation des taux d'intérêts et à l'exposition plus forte de l'encours du budget de l'eau à l'évolution du marché financier puisque 44 % des prêts sont à taux variables (+ 18 K€) (compte 66111).

Les recettes d'exploitation sont quant à elles, en baisse par rapport à 2007 (- 5,7 %). Deux explications à cette situation :

1. La baisse de la consommation de l'eau enregistrée sur le 1<sup>er</sup> acompte 2008 s'est traduite par un produit de surtaxe reversée par la SAUR à la ville en 2008 en diminution (- 11 %).
2. La réforme comptable de la M4 qui ne prévoit plus d'enregistrer en recettes les ICNE de la dette.

Les recettes d'exploitation permettent toutefois de dégager un excédent d'exploitation de 463 K€ :



#### **B. La section d'investissement (pages 11 à 14) :**

Les dépenses et recettes d'investissement diminuent dans la même proportion par rapport à 2007 (- 25 %).

La baisse des dépenses s'explique principalement par :

- le chapitre 16 « remboursement du capital d'emprunts » : la ville en 2007 ayant remboursé par anticipation un prêt, le remboursement 2008 est donc en diminution.
- 819 K€ de travaux ont été réalisés (1.271 K€ en 2007) : travaux réseau avenue de Saint-Simond, Corsuet.

Les recettes d'investissement ont été réduites en conséquence :

- l'emprunt contracté a été limité à 180 K€,
- la récupération de la TVA liée aux travaux a été également réduite (- 23,6 %) (compte 27).

Le Compte administratif 2008 du budget eau présente les résultats suivants :

- **Section d'exploitation**
  - . Dépenses d'exploitation: 477.514,64 euros
  - . Recettes d'exploitation: 941.156,98 euros
  - . **Résultats de la section d'exploitation: 463.642,34 euros**
- **Section d'investissement**
  - . Dépenses d'investissement: 1.925.079,83 euros
  - . Recettes d'investissement: 1.484.806,41 euros
  - . **Besoin de financement de la section d'invest.: 440.273,42 euros**
- **Excédent dégagé par les reports: 774,51 euros**
- **Résultats net 2008: 24.143,43 euros.**

*Le Député-maire ayant quitté la séance pendant le vote, le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2008 qui viennent d'être exposés,*

### **Décision**

*Fathia BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA (ayant pouvoir d'Hervé BOILEAU) et Thibaut GUIGE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité des votants, adopte les comptes administratifs 2008 des budgets Ville, Eau et Parkings.*

**POUR : 21**  
**CONTRES : 6**  
**ABSTENTION : /**

\*\*\*\*\*

## **21. FINANCES**

## **Approbation du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier Principal au titre de l'exercice 2008**

Renaud BERETTI, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Après s'être fait présenter les budgets 2008 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2008 ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas d'observation. Il émet toutefois une réserve concernant la reprise de résultat du budget annexe de l'eau qui intègre la rectification de 18.810,80 euros des ICNE, non comptabilisée dans le compte administratif de l'ordonnateur. Cette différence sera corrigée lors du budget supplémentaire 2009.

### **Décision**

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA (ayant pouvoir d'Hervé BOILEAU) et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité des votants, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent pas d'observation. Il émet toutefois une réserve concernant la reprise de résultat du budget annexe de l'eau qui intègre la rectification de 18.810,80 euros des ICNE, non comptabilisée dans le compte administratif de l'ordonnateur. Cette différence sera corrigée lors du budget supplémentaire 2009.

POUR : 22  
CONTRE : /  
ABSTENTIONS : 6

\*\*\*\*\*

## **22. FINANCES**

### **Garantie d'emprunt au bénéfice de l'O.P.A.C. de la Savoie pour les travaux de restructuration du logement « Grillon 2 » en E.H.P.A.D.**

Eliane RAMUS, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu la délibération de principe votée le 30 mars 2009,

Vu la demande formulée par l'OPAC de la Savoie et tendant à obtenir la garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 2.000.000 euros, destiné à financer les travaux d'amélioration et de restructuration du foyer pour personnes âgées « Grillon 2 » à Aix-les-Bains ;

Vu l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier ;

Vu les articles L 2252-1 L et 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

Article 1 : La ville d'Aix-les-Bains accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1.000.000 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2.000.000 euros que l'OPAC de la Savoie se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts.

Ce prêt est destiné à financer les travaux d'amélioration et de restructuration du foyer pour personnes âgées « Grillon 2 » à Aix-les-Bains.

Le Conseil Général de la Savoie accepte de garantir à hauteur de 50 % ce prêt d'un montant de 2.000.000 euros, soit 1.000.000 euros.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PHARE consenti par la Caisse des Dépôts sont les suivantes :

Echéances	:	annuelles
Durée de la période d'amortissement	:	25 ans
Différé du préfinancement	:	15 mois
Taux d'intérêt actuariel annuel	:	2,35 %
Taux annuel de progressivité	:	0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en
fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.		

*Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du livret A et/ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du*

*contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du livret A.*

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Aix-les-Bains s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur, ainsi que la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Savoie.

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ approuve le rapport présenté ci-dessus,
- ⇒ autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

POUR : 28  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

### **23. FINANCES**

#### **Attribution de subventions aux Associations**

Christiane MOLLAR, rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-7, il est proposé d'adopter l'attribution aux associations des subventions mentionnées dans le tableau annexé.

Cette attribution de subvention reste toutefois conditionnée :

- à la constitution par l'association du dossier de demande de subvention, qui comprend la présentation des statuts, des bilans financiers de l'organisme privé.
- à la signature d'une convention annuelle pour les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23.000 euros.

Monsieur le Maire est également autorisé à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

### Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le rapport présenté ci-dessus,
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 27  
CONTRE : /  
ABSTENTION : 1

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION  
SUBVENTIONS,  
COTISATIONS,  
PARTICIPATIONS  
INSCRITES AU  
BUDGET PRIMITIF  
2009  
SECTION  
D'INVESTISSEMENT**

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Affectation BP 2009	DM n° 1 du 30.03.2009	CM du 02.06.2009	Total
820 - Acquisition de deux roues	2042	<b>Acquisition de deux roues électriques</b>	12 000,00	0,00	-1 250,00	10 750,00
820 - Acquisition de deux roues	2042	Debeauquesne Catherine			250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Esparon Marie-Claude			250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Nicaise Maurice			250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Pegaz Jean			250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Peller Jacqueline			250,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	<b>Subvention économie eau et énergie</b>	12 605,92	0,00	-5 758,00	6 847,92
90 - Interventions socio-économique	20421	Bonnetain Gérard (installation chauffe-eau solaire individuel)			280,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Bouvard François (installation chauffe-eau solaire individuel)			322,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Carraz Pierre (installation chauffe-eau solaire individuel)			140,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Darcos Emmanuel (installation solaire système combiné)			560,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Fornier Eric (installation solaire système combiné)			560,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Lachenaud Yannick (installation chauffe-eau solaire individuel)			315,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Lavorel Véronique (installation chauffe-eau solaire individuel)			301,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Maucci Roland (installation chauffe-eau solaire individuel)			350,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Muller Jean-Jacques (chaudière automatique au bois + chauffe-eau solaire individuel)			870,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Prince Marcel (capteur solaire)			520,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Ramel Michèle (installation chauffe-eau solaire individuel)			350,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Rigaud Thérèse (installation chauffe-eau solaire individuel)			280,00	
90 - Interventions socio-économique	20421	Sagnol Jean-Christophe (installation chauffe-eau solaire individuel)			350,00	

90 - Interventions socio-économique	20421	Simon Rémi (installation solaire système combiné)			560,00	
942 - FISAC	2042	<b>Rénovation de vitrines</b>	86 762,00	0,00	-17 104,86	69 657,14
942 - FISAC	2042	Aixoptic Sarl (M. Locatelli)			6 477,00	
942 - FISAC	2042	Bar le Pavillon (Mme Duchenaud)			1 644,00	
942 - FISAC	2042	Eurl AIC BD (M. Marcon)			718,20	
942 - FISAC	2042	Léonidas (Mme Berger)			780,00	
942 - FISAC	2042	Magasin Le Caroussel (Melle Pandelis)			1 777,86	
942 - FISAC	2042	Physiomins (Melle Coudurier)			546,00	
942 - FISAC	2042	Sarl Brasserie des 2L			705,80	
942 - FISAC	2042	Sarl Comptoir Numismatique			1 934,00	
942 - FISAC	2042	Sarl Le Tonneau			2 522,00	
		<b>Total</b>	<b>111 367,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 255,06</b>

\*\*\*\*\*

**AFFECTATION  
SUBVENTIONS,  
COTISATIONS,  
PARTICIPATIONS  
INSCRITES AU BUDGET  
PRIMITIF 2009  
SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Affectation BP 2009	DM n° 1 du 30.03.2009	CM du 02.06.2009	Total
025 - Aides aux associations	65748	Amicale des médaillés militaires Canton Aix-les-Bains			155,00	155,00
025 - Aides aux associations	65748	Union Nationale des Combattants / Association Veuves et Orphelins de Guerre			250,00	250,00
025 - Aides aux associations	65748	Réserve	1 999,00		-405,00	1 594,00
20 - Enseignement services communs	65748	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Savoie			200,00	200,00
20 - Enseignement services communs	65748	Association de gestion Ecole Maternelle de Marlioz			800,00	800,00
20 - Enseignement services communs	65748	Réserve	2 600,00	-1 690,00	-800,00	110,00
20 - Enseignement services communs	65748	Enveloppe Projets Pédagogiques, scientifiques, artistiques	6 900,00	-3 957,50	-300,00	2 642,50
20 - Enseignement services communs	65748	Association culturelle de l'école maternelle de Saint-Simond (projet "ressources et richesses de Savoie")			100,00	100,00
20 - Enseignement services communs	65748	OGEC (convention écoles privées - 18 classes)	118 000,00		-90 839,61	27 160,39
20 - Enseignement services communs	65748	Ecole Lamartine			46 233,78	
20 - Enseignement services communs	65748	Ecole Saint-Joseph			44 605,83	
255 - Classes découvertes	65748	Enveloppe classes découvertes	10 000,00	-1 200,00	-2 272,40	6 527,60
255 - Classes découvertes	65748	Association culturelle de l'Ecole Maternelle de Saint-Simond			1 117,20	1 117,20
255 - Classes découvertes	65748	Association sportive et culturelle de l'Ecole Elémentaire de Saint-Simond			1 155,20	1 155,20
400 - Sports services communs	65748	Enveloppe projets sportifs	4 000,00	-2 650,00	-250,00	1 100,00
400 - Sports services communs	65748	Entre Ciel et Terre (Projets sportifs)			250,00	
400 - Sports services communs	65748	Handball Club Aixois (Fanny Chatelet)		4 570,00	-4 570,00	0,00
400 - Sports services communs	65748	Réserve			4 570,00	4 570,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Association Culturelle Sportive Aix Nord (ACSAN)	10 000,00		5 000,00	15 000,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Réserve	8 900,00	-1 700,00	-5 000,00	2 200,00

823 - Espaces verts urbains	65748	Amis du jardin vagabond (jardins en mouvement)			10 000,00	10 000,00
90 - Interventions économiques	65748	Réserve	10 000,00	-1 180,00	-8 820,00	0,00
92 - Aides à l'agriculture	6554	Parc des Bauges			981,00	981,00
92 - Aides à l'agriculture	65748	Réserve	2 828,00		-2 161,00	667,00
<b>Total</b>			<b>175 227,00</b>	<b>-7 807,50</b>	<b>0,00</b>	<b>76 329,89</b>

\*\*\*\*\*

## **24. FINANCES**

### **Mesures comptables**

Renaud BERETTI, rapporteur fait l'exposé suivant :

#### **A. Amortissement des subventions d'équipement :**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un amortissement des subventions d'équipement sur une durée de :

- 5 ans pour les subventions ravalements de façades et rénovations des vitrines,
- 5 ans pour les subventions intervenant dans le dispositif Habitat, versées à des particuliers ou organismes privés,
- 15 ans pour les subventions intervenant dans le dispositif Habitat, versées à des organismes publics.
- Conformément aux dispositifs prévus par l'instruction M14, les subventions d'équipement versées à la CALB relative au centre d'échange intermodal seront amorties sur une période de 15 ans, de même que les subventions d'équipement intervenues dans le cadre de la politique de logement avant 2006.

#### **B. Amortissement des subventions en nature relatives à des biens donnés à titre exceptionnel à des associations :**

Ces subventions en nature constatant le don à titre gratuit de matériels municipaux obsolètes sont amorties sur une période de 1 an.

#### **C. Amortissement des humidificateurs en 1 an en modification à la délibération du 18 janvier 1999**

### **Décision**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les diverses mesures comptables présentées,
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 28  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

\*\*\*\*\*

**A 21 h 50, l'assemblée aborde les questions orales sans débat.  
La séance est levée à 22 h 40.**

\*\*\*\*\*

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther ROSSILLON (jusqu'à 21 h 05, vote 19 inclus), Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, Géraldine REBUT (à partir de 18 h 55 avant vote 8), Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Fabienne PEGAZ, Christian SERRA, Thibaut GUIGUE.